



# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2003

### du Parc national de la Vanoise



## INTRODUCTION

L'approbation du Programme d'aménagement 2003-2009 est intervenue par arrêté inter-ministériel du 22 Septembre 2003, après son adoption par le Conseil d'Administration le 14 mars 2003.

Cette étape est importante dans la vie de l'établissement, car elle trace la voie de son action pour les 7 ans à venir. Elle a donné lieu à une large concertation.

Les grandes orientations du Programme d'aménagement sont déclinées

selon deux axes principaux :

- La prise en compte de l'espace-Parc dans une logique de territoire,
- Une double démarche de gestion fine de l'espace et du patrimoine, et de développement durable.

et en 8 grands chapitres :

- Biodiversité
- Caractère du Parc
- Agriculture – Pastoralisme
- Découverte du Parc et gestion de la fréquentation touristique
- Communication – animation – pédagogie
- Contribution au développement local
- Relations internationales
- Moyens, outils et méthodes

Pour la première fois le rapport d'activité est structuré conformément au Programme d'aménagement, cette année 2003 constituant la première année de sa mise en œuvre.

Une démarche visant à mettre au point un mode de suivi-évaluation du Programme d'aménagement a été menée durant le deuxième semestre 2003.

Une mission a ainsi été confiée à un bureau d'études, le Parc ayant été associé aux principales étapes de la démarche. Des réunions internes et avec les partenaires du Parc ont permis que ce travail fasse l'objet d'une large concertation, la restitution puis la mise en œuvre du suivi-évaluation étant programmées pour le premier semestre 2004.

Un temps fort dans la vie du Parc est intervenu en 2003 : l'anniversaire de ses 40 ans, célébré sur le site de ROSUEL à PEISEY NANCROIX .



A cette occasion, le rapport sur l'évolution des Parcs nationaux intitulé « Les Parcs nationaux – Une référence pour la France – Une chance pour ses territoires » a été présenté pour la première fois par son auteur, le député Jean-Pierre GIRAN. Ce rapport, rédigé à la demande du premier ministre, constitue la base de travail pour une évolution des textes relatifs aux Parcs nationaux, à l'étude au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Le Parc a mis en œuvre son Programme d'aménagement dans un esprit de partenariat renforcé avec les élus, les services et établissements publics de l'État, les socio-professionnels, les associations et tous les acteurs de l'espace-Parc.

A titre d'exemple, citons les quelques actions suivantes : partenariats avec la Chambre Départementale d'Agriculture et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, dans le cadre de conventions, programmes internationaux sur la cartographie des habitats naturels (INTERREG) et sur le Gypaète Barbu (LIFE), édition d'un cartoguide permettant la découverte du patrimoine naturel, culturel et paysager de l'espace-Parc.

L'année 2003 a vu s'achever l'extension du bâtiment du Siège du Parc à CHAMBERY.

Les rencontres annuelles avec les communes se sont déroulées à la fin de l'année. Leur principe avait été retenu lors des réunions de présentation du Programme d'aménagement, tenues à leur attention. Elles ont permis de faire le point sur les actions menées par le Parc, de les informer sur les résultats obtenus et de renforcer le partenariat avec elles. Elles ont été l'occasion d'échanges fructueux et seront reconduites chaque année.



## **CHAPITRE 1 - BIODIVERSITE**

La mission de préservation de la diversité des habitats et des espèces a été menée en s'appuyant sur des démarches partenariales. Citons l'implication du Parc dans les programmes internationaux relatifs à la cartographie des milieux naturels (INTERREG Habitap), au bouquetin (INTERREG) et au gypaète barbu (LIFE), mais aussi le travail mené avec des partenaires locaux pour la mise au point ou la révision des plans de gestion des réserves naturelles.

Citons également le travail mené au sein du Comité scientifique du Parc, instance de concertation, d'échange et d'expertise scientifique.

### **1.1- MAINTENIR UNE DIVERSITE GLOBALE DES HABITATS ET DES ESPECES**

#### **1.1.1 – Disposer d'une cartographie des habitats naturels**

##### **1.1.1.1 Participation à l'opération INTERREG III B Habitap**

Le projet INTERREG IIIB « HABITALP » a démarré en novembre 2002 pour une durée de trois ans. Il associe onze espaces protégés de l'arc alpin, appartenant à cinq pays. Outre le parc national de la Vanoise, les partenaires français sont le Parc national des Ecrins et ASTERS, organisme gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie. Le parc national du Grand Paradis participe également à ce programme. Le programme est piloté par le Parc national de Berchtesgaden, situé en Bavière.

L'objectif principal de ce programme est d'élaborer une méthode de cartographie des milieux naturels commune aux espaces protégés partenaires en adaptant et complétant la méthode développée et mise en oeuvre au parc national de Berchtesgaden depuis plusieurs années. Cette méthode est basée sur l'interprétation des photographies aériennes infra-rouge couleurs de haute qualité prises au 1/10 000 ème. L'interprétation est réalisée à l'aide d'une « clé d'interprétation » précise et standardisée qui vise à en assurer l'homogénéité et la reproductibilité. Le programme prévoit dans un premier temps de compléter et adapter cette clé d'interprétation aux contextes des différentes régions naturelles concernées, pour obtenir un outil commun susceptible de couvrir la diversité des habitats naturels de l'arc alpin.

Dans un deuxième temps, la clé commune sera effectivement appliquée par chaque espace partenaire du projet sur une zone-test pour aboutir à une cartographie des biotopes.

En Vanoise, la superficie prévue pour la zone-test est d'environ 300 km<sup>2</sup>. En préalable une prise de vues aériennes du territoire du parc sera réalisée selon les normes de qualité requises, telles que définies par le projet pour l'exploitation envisagée.

Le survol du parc destiné à la réalisation de la couverture photo aérienne, initialement programmé pour l'été 2003, a dû être reporté du fait des conditions climatiques particulières de cette année : le dessèchement de la végétation consécutif à la canicule ne permettait pas de le réaliser dans des conditions garantissant une qualité optimale des photos. L'appel d'offres, le choix de l'entreprise et le marché ont par contre été effectués.



L'adaptation de la clé d'interprétation a fait l'objet d'un travail de réflexion en interne et de propositions de modifications pour répondre aux besoins du parc. La clé résultante est en cours d'élaboration.

### **1.1.2 - Enrichir les connaissances sur la répartition des espèces animales et leur statut biologique**

#### **1.1.2.2 Création d'une base de données et restitution cartographique**

Afin d'améliorer les connaissances de la répartition spatio-temporelle et du statut biologique des espèces de vertébrés sauvages de l'espace-Parc, de participer à l'évaluation de leur valeur patrimoniale et de rendre ces données plus accessibles notamment en matière de gestion des habitats sensibles, une réflexion a été conduite en 2003 en synergie avec l'expérience acquise au Parc national des Ecrins. Les différents protocoles concernant les cinq classes de vertébrés ont été élaborés et soumis pour critique au Comité Scientifique du Parc national de la Vanoise qui les a approuvés. La base de données elle-même, ainsi que les masques de saisie des fiches qui permettront un enregistrement direct au niveau des différents secteurs administratifs du Parc devraient être opérationnels au premier semestre 2004.

## **1.2- PRESERVER EN PRIORITE CERTAINS HABITATS ET ESPECES DE TRES FORT INTERET PATRIMONIAL**

### **1.2.4 – Compléter la caractérisation et l'évaluation de l'intérêt écologique des prairies de fauche**

#### **1.2.4.2 Dénombrement annuel des oiseaux prairiaux**

Le Parc national de la Vanoise est impliqué depuis l'année 2000 dans un observatoire national concernant les prairies de fauche. Ce monitoring a pour objectif de mettre en relation les pratiques de fauche (dates, modalités, type d'amendement...) avec la diversité et l'abondance des peuplements aviens, en particuliers de passereaux. Une vingtaine de stations de Maurienne, réparties entre Aussois et Bonneval-sur-Arc, ont été sélectionnées afin d'être dénombrées par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA), entre juin et début août. Cependant, du fait de la phénologie particulièrement précoce durant l'été 2003, plusieurs stations n'ont pu être recensées deux fois comme le prévoit le protocole mis en place par l'ONCFS et les résultats peuvent difficilement être interprétés.

### **1.2.5 - Développer les méthodes visant à apprécier la cinétique des populations d'ongulés sauvages et leur répartition spatiale**

#### **1.2.5.1 Tests de méthodes alternatives aux dénombrements d'ongulés sauvages pour suivre leur démographie en lien avec d'autres parcs et structures**

Cette action a donné lieu à un DEA ("Analyse et Modélisation des systèmes biologiques" – Université de Lyon 1) intitulé : "Etude des processus démographiques chez le bouquetin des Alpes (*Capra ibex ibex*) :



une alternative aux dénombrements classiques ?". Il a été réalisé par Emilie Viollet et soutenu en septembre 2003. Un résumé de cette étude est présenté ci-dessous :

" Les paramètres démographiques de quatre populations de bouquetins des Alpes (*Capra ibex ibex*) ont été déterminés dans le but d'apprécier leur dynamique et de définir une méthode alternative aux comptages des ongulés de montagne. Les résultats obtenus sont les suivants :

↳ Les paramètres de survie varient suivant les sexes : la survie initiale des femelles est plus forte que celle des mâles et la différence augmente avec l'âge. Le taux de sénescence diffère selon les sexes mais également selon les populations. Le succès d'élevage est variable suivant les populations, l'individu et l'année.

↳ L'utilisation de la modélisation afin de reconstituer la démographie et suivre la cinétique des populations s'avère fiable pour les populations suivies sur du long terme et avec assez d'individus. Cependant cette méthode semble plus efficace pour les populations proches de la capacité limite du milieu pour lesquelles les comptages arrivent à saturation que pour les populations en régime de colonisation. "

Cette étude se poursuivra en 2004, sous la forme d'une thèse de doctorat portant sur le sujet, en collaboration avec l'Université de Lyon 1 ainsi que les Parcs nationaux des Ecrins et du Grand-Paradis (Italie).

#### **1.2.5.2 Poursuite des dénombrements globaux pendant la période de transition**

Un dénombrement des populations de bouquetins des Alpes a été effectué cet été sur l'ensemble du Parc national de la Vanoise, dans le cadre du suivi de l'évolution des effectifs et de la répartition spatiale des individus. Un total de 2066 individus a été comptabilisé, indiquant un accroissement global de l'ordre de 6% par an. Un rapport synthétique reprenant l'ensemble des résultats et un bilan de l'évolution au cours des dernières années a été réalisé.

#### **1.2.5.3 Poursuite de l'étude concernant le fonctionnement démographique d'une population de bouquetins en évolution naturelle (Modane)**

Huit femelles ont été capturées cette année, dont 7 ont été équipées de colliers émetteurs, ce qui porte à 52 le nombre de femelles répertoriées, dont 41 issues de Modane. 106 journées agents ont été consacrées à ce programme (réunions, captures et préparation, suivi des animaux), et deux stagiaires ont été recrutés durant 3 mois (15 avril - 15 juillet) pour conforter l'action du suivi. Trente-cinq femelles, au total, ont été observées en 2003, et 467 observations ont été effectuées. Le traitement global des données donnera lieu à un rapport en fin de programme.

#### **1.2.6 - S'impliquer, aux côtés du Parc national du Grand Paradis, dans les programmes de recherche et les réflexions liés à la gestion et la conservation du Bouquetin des Alpes et de ses habitats**

##### **1.2.6.1 - Mise en œuvre du programme Interreg III A avec le Parc national du Grand Paradis**

Sur le secteur de Val d'Isère, 11 bouquetins ont été capturés (4 femelles, dont 2 ont été équipées de colliers VHF, et 2 autres de colliers GPS, et 7 mâles, dont 6 ont été équipés de colliers GPS, et le dernier d'une marque auriculaire). Au total, 35 bouquetins (16 femelles et 19 mâles) ont été suivis en 2003. 526 observations visuelles ont été réalisées, ainsi que 63 repérages à l'aide du récepteur VHF. Ces données



ont apporté des précisions quant aux stratégies d'utilisation de l'espace utilisées par les différents individus (cf. rapport de M. Bouche pour plus de détails). L'ensemble de ces opérations (captures et suivi) a représenté 58 journées-agent dont 22 ont été assurées par les stagiaires.

Sur le secteur de Bonneval-sur-Arc, 7 bouquetins ont été capturés (3 femelles, dont 2 ont été équipées de colliers GPS, et 4 mâles, dont 3 ont été équipés de colliers GPS, les autres individus étant équipés de marques auriculaires). 39 observations ont été réalisées. L'ensemble de ces opérations (captures et suivi) a représenté 46 journées-agent.

Le traitement global des données donnera lieu à un rapport en fin de programme.

#### **1.2.6.4 Description des paramètres écologiques et des facteurs anthropiques déterminant la distribution spatiale de l'espèce**

Cette action fait l'objet d'une convention avec l'Institut de Recherche sur les Grands Mammifères (INRA – Toulouse). Dans ce cadre, un étudiant en DUT génie biologique (Université Paul Sabatier - Toulouse) a effectué un stage afin de caractériser l'utilisation du milieu par le bouquetin des Alpes du point de vue de la végétation (cf. rapport de stage pour plus de détails). Le traitement des données, intégrant d'autres variables, se poursuivra en 2004.

**Autres actions concernant les ongulés** (bouquetin des Alpes, chamois) [non rattachées à une action en particulier mais correspondant au suivi de l'évolution quantitative et de la répartition spatiale des populations de bouquetins et chamois au niveau des secteurs] :

Secteur de Val d'Isère :

\* Bouquetin des Alpes :

Cinq échantillonnages ont eu lieu sur l'ensemble de la réserve naturelle de la Grande Sassièrre et 2 autres ont porté sur la commune de Val d'Isère.

Résultats des échantillonnages sur la population de Prariond Sassièrre :

Date	Lieu	Total
07.01.03	Sassièrre	60
02.02.03	Sassièrre	59
18.02.03	Sassièrre	69
20.03.03	Sassièrre	55
08.04.03	Sassièrre	63
15.01.03	Val d'Isère	100
25.02.03	Val d'Isère	125

Dans la Sassièrre, les effectifs totaux sont comparables à ceux de 2002, mais en très légère augmentation depuis 1996. Sur Val d'Isère, les chiffres sont plus variables, en relation avec une plus grande difficulté d'observation. On constate que le nombre d'animaux hivernants augmente considérablement depuis 1996, puisqu'il a plus que doublé. Le sex-ratio est déséquilibré en faveur des femelles sur Tignes et sur Val d'Isère, comme si l'augmentation de l'hivernage était due à une



augmentation de femelles hivernantes. Le taux de recrutement apparent (toutes femelles marquées confondues) est de 0.36 début avril 2003, ce qui est mieux que l'année précédente.

\* Chamois :

Deux opérations d'échantillonnage ont eu lieu cette année, en juillet et en novembre.

En juillet, les effectifs échantillonnés sur Prariond ont été très fortement en baisse par rapport à 2002 (63/112), contrairement à ceux de la Sassièrè, en forte hausse (276/215). Le sex-ratio s'est avéré déséquilibré (3,8 femelles par mâle), mais légèrement moins qu'en 2002. Le taux de reproduction apparent (0,85 cabri par femelle) traduit une bonne reproduction cette année.

En novembre, les effectifs échantillonnés sur Prariond et la face sud de Val d'Isère ont été plus faibles qu'en 2002 (100/153), mais compensés par une hausse des effectifs dans la Sassièrè (266/182). Le sex-ratio est toujours très déséquilibré (2,9 femelles par mâle) mais l'écart se réduit par rapport à juillet (approche du rut ?). Le taux de reproduction apparent (0,71 cabri par femelle) est légèrement plus faible qu'en juillet (0,86) ce qui tendrait à montrer une mortalité estivale.

Ces 2 prospections confirment la tendance à la baisse des effectifs sur Prariond et à la hausse sur la Sassièrè, mais on ne peut affirmer s'il s'agit d'une réelle évolution des effectifs ou d'une répartition différente des animaux entre les secteurs.

#### Secteur de Pralognan la Vanoise :

Cinq journées ont été consacrées, en février, à l'échantillonnage de la population hivernale de bouquetins présente sur le secteur. Les effectifs apparaissent en augmentation, en particulier sur Champagny-en-Vanoise et en rive droite de Pralognan.

Site prospecté	Total	(2002)
Champagny	306	(282)
Chavière	46	(32)
Rive Droite Pralognan	109	(80)
Méribel	29	(24)

#### Secteur de Sainte-Foy-Tarentaise :

4 opérations de prospection ont été menées sur le secteur en 2003 :

- un comptage bouquetins sur Peisey-Villaroger (dans le cadre du comptage général du Parc) le 25 juin ;
- une prospection hivernale chamois et bouquetins sur Peisey le 21 février ;
- des prospections hivernales bouquetins sur le Beaufortain les 5, 10, 11 et 12 mars ;
- un échantillonnage bouquetins sur Peisey le 8 décembre.

Chacune a fait l'objet d'un compte-rendu (cf. rapports F.Fima). Les principaux enseignements sont les suivants :

- un ralentissement de la démographie du bouquetin sur Peisey, mais un renforcement de la colonisation de la rive gauche de l'Isère. Ce ralentissement est probablement une évolution naturelle (on observe une évolution semblable sur Champagny), même si le faible nombre de cabris laisse craindre un problème pathologique à surveiller en 2004. L'épidémie de kérato-conjonctivite n'a pas eu d'incidence notable sur les effectifs ;
- une bonne implantation et sans doute une augmentation de la population de cette espèce sur le Beaufortain ;



- une baisse des effectifs de chamois recensés en hiver sur Peisey. On ne sait cependant pas si cette baisse est uniquement due aux difficultés de la prospection (forte dispersion des animaux) ou si c'est un phénomène réel. Il faudra le vérifier en 2004, notamment lors du comptage général chamois.

Par ailleurs, des données ont continué à être collectées sur des espèces d'ongulés jusque-là peu étudiées par le Parc : cerf, chevreuil, sanglier et mouflon. Notre connaissance de leur aire de répartition s'affine, mais elle reste fragmentaire. Il faudra probablement cibler un peu plus les zones sur lesquelles la réalisation de fiches est prioritaire.

### **1.2.7 - Mener des actions en faveur des habitats de reproduction des grands rapaces rupicoles, en particulier du Gypaète barbu**

#### **1.2.7.1. Recueil des éléments de connaissance des différentes espèces d'oiseaux.**

**Aigle royal** : au cours de l'année 2003, le suivi de la reproduction des différents couples d'aigles royaux qui nidifient dans le Parc et sa zone périphérique a été pratiqué. De même, la recherche de nouvelles aires de cette espèce, afin de les considérer notamment dans les projets d'équipement touristique tels que les via ferrata, a été poursuivi. Ainsi, sur les 14 couples territoriaux qui nidifient en Haute-Tarentaise, 6 se sont reproduits et 4 seulement ont vu un aiglon se développer jusqu'à l'envol.

En Maurienne, la reproduction a été défailante puisque sur les 9 couples présents, entre Le Freney et Bonneval-sur-Arc, 6 couples ont initié une reproduction mais seulement 2 d'entre eux, ceux de Bonneval-sur-Arc et de Bessans ont permis à 3 aiglons de s'envoler.

A titre de comparaison, en 2001 et 2002, la reproduction avait été particulièrement favorable avec 13 aiglons à l'envol en 2001, et 14 en 2002 dont 12 pour la seule vallée de la Tarentaise !

Le nombre d'aires d'aigles actuellement connu s'élève à 136, soit 4 de plus qu'en 2002.

A signaler un aigle trouvé mort sur la commune de Brides-les-Bains le 7 avril 2003.

#### **Autres grands rapaces :**

##### **Faucon Pèlerin :**

Sur les 5 couples connus en Tarentaise, un seul semble s'être reproduit en 2003 : celui de Sainte-Foy avec 3 jeunes présents à l'aire le 17 mai soit peu de temps avant l'envol.

Dans cette vallée, une dizaine d'aires sont actuellement connues, deux en moyenne par couple.

En Maurienne, sur les 3 couples connus et suivis, seul celui de Modane semble s'être reproduit avec succès.

##### **Grand duc d'Europe :**



En Maurienne, parmi les 4 couples suivis, seul celui d'Avrieux s'est reproduit avec certitude dans les gorges de l'Arc ;

En Tarentaise, 4 couples également sont suivis, dont seul celui de Tignes s'est reproduit avec un jeune à l'envol sur les deux poussins nés début mars.

A signaler, pour la première année, le suivi très précis de la nidification d'un couple de **Circaètes Jean le Blanc** sur le secteur de Modane : éclosion du jeune le 27 mai et envol début août. Le 17 septembre, un Circaète blessé, probablement du fait d'une collision avec une ligne électrique, a été conduit au centre de soin de Mieussy (74).

Rapaces nocturnes :

**Chevêchette d'Europe** : la pratique d'écoutes nocturnes a permis de confirmer la présence de l'espèce sur trois communes de Tarentaise : Tignes, Pralognan-la-Vanoise et Méribel-les-Allues.

En Maurienne, cette pratique l'a révélée ou confirmée à Lanslebourg et Termignon, dans la forêt d'Arc, signifiant l'intérêt de ce peuplement forestier. De même, la Chevêchette d'Europe a été entendue à Modane ainsi que dans la forêt de l'Orgère.

En outre, les données concernant la Chouette de Tengmalm sont collectées afin d'apporter des éléments pour les plans de gestion des forêts de la zone périphérique du Parc.

### 1.2.7.2 Participation au programme LIFE "Gypaète barbu" dans les Alpes

Un second programme Life Nature «Gypaète barbu» a été déposé et accepté par l'Europe en 2003. Le porteur de ce projet est l'association Asters (gestionnaire des Réserves naturelles de Haute-Savoie). Le Parc national de la Vanoise est l'un des partenaires français aux côtés du Parc national du Mercantour et de la Ligue Pour la Protection des Oiseaux ; ce programme concerne également l'Autriche et l'Italie.

Parmi les actions menées en 2003, figure le suivi de la sédentarisation en Vanoise des individus réintroduits à l'échelle de l'Arc alpin. Ce monitoring est assuré à partir de fiches-contacts : pour la seule année 2003, les agents du Parc ainsi que ses collaborateurs ont renseigné plus de 500 fiches d'observations. La synthèse de ces données a permis de noter une fréquentation privilégiée de l'espace-Parc au sein de l'arc alpin. Ainsi, ce n'est pas moins d'une vingtaine d'oiseaux différents qui a fréquenté le massif de la Vanoise en 2003 et, parmi eux, six oiseaux marqués, réintroduits entre 2001 et 2003. Quatre couples sont actuellement sédentarisés en Vanoise : deux en Haute-Maurienne (Termignon et Bonneval-sur-Arc) et deux en Tarentaise (Val d'Isère et Peisey-Nancroix). Le couple de Peisey Nancroix s'est nouvellement installé à l'automne 2003 après avoir cherché un site de nidification sur Champagny-en-Vanoise.

L'amélioration du protocole de suivi de la reproduction sur le site de Val d'Isère a permis d'obtenir une image fine de la phénologie d'un nouveau cycle reproducteur en Haute-Tarentaise : le couple établi à Val d'Isère a réussi, pour la seconde année consécutive, l'élevage d'un jeune gypaète, qui a éclos à la fin du mois de février et a quitté son aire le 28 juin. Cette reproduction est, avec une autre advenue dans le Parc national italien du Stelvio, la seule à avoir abouti dans les Alpes en 2003.

En revanche, la reproduction débutée à Termignon cette année s'est soldée par un abandon de l'aire, le 16 mars, vraisemblablement à la suite du passage d'un hélicoptère en opération de secours en montagne.



Par ailleurs, trois agents du Parc national de la Vanoise ont participé au meeting international organisé par la Fondation pour la Conservation du Gypaète Barbu (FCBV) qui s'est tenu à Innsbruck (Autriche) au mois de novembre.

### **1.2.8 - Améliorer la connaissance des galliformes de montagne et de leurs habitats, en particulier du Lagopède alpin, dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM)**

#### **1.2.8.1 Lagopède alpin : participation au programme national "démographie et impact des activités humaines"**

L'année 2003 constitue l'avant-dernière année de ce programme national développé en Vanoise sur le site de Plan du lac. La capture de femelles, afin de les équiper de colliers radio-émetteurs, a été poursuivie au cours des mois de juin et juillet, permettant d'équiper ou rééquiper 5 nouvelles femelles. Le suivi ultérieur de ces oiseaux a permis de cerner leur domaine vital respectif et de suivre le succès de leur reproduction.

#### **1.2.8.2 Lagopède : dénombrement et suivi de la reproduction (protocole OGM),**

La zone de «référence» de Plan du lac, afin de suivre la tendance évolutive d'une population de lagopède alpin, a été dénombrée les 27 mai et 11 juin 2003. Cette zone, d'une superficie de 1848 ha, a révélé une population d'oiseaux extrêmement stable avec un effectif de 40 mâles qui lui confère une densité de 2,2 oiseaux par km<sup>2</sup>. Cette densité, élevée à l'échelle des Alpes du nord, est identique depuis 1997.

#### **1.2.8.3 Perdrix - Bartavelle : appréciation du niveau d'abondance et de la tendance évolutive des effectifs**

En 2003, seule la zone de référence de Modane a pu être dénombrée à deux reprises, les 29 avril et 6 mai.

Celle de Tignes n'a pas été parcourue du fait des conditions météorologiques très défavorables, liées notamment au vent. Les deux unités seront reprises en 2004.

#### **1.2.8.5 Cartographie des habitats potentiels des galliformes de montagne**

Le nombre de fiches de contact renseignées par les agents du Parc national de la Vanoise, au cours de l'année 2003, s'élève à quelque 750, se répartissant en 295 données concernant le lagopède alpin, 263 le tétras lyre, 116 la perdrix bartavelle et 81 la gélinotte des bois. Ces données, ainsi que celles recueillies depuis une dizaine d'années, vont permettre de cerner la cartographie réelle et potentielle de chacune des espèces, en les confrontant à des cartes d'habitats existantes telles que



celles dressées par le Cemagref, l'Institut forestier national (IFN), ainsi qu'aux modèles numériques de terrain.

### **1.2.11 Préserver certaines espèces floristiques menacées**

#### **1.2.11.1 Suivi et gestion des populations de Chardon bleu**

La gestion mise en place sur la station de Chardon bleu de la vallée de Chavière (au lieu-dit Les Diès) a été poursuivie. La mise en oeuvre des mesures de gestion (fauche de fin d'été, enlèvement des ligneux, pose et entretien d'une clôture électrique limitant l'accès au troupeau bovin) est confiée depuis 1998 à un agriculteur de Pralognan la Vanoise dans le cadre d'un contrat financé sur crédits affectés aux sites Natura 2000.

Une réunion d'information destinée aux propriétaires des parcelles de la zone concernée a été co-organisée par le parc national et la mairie de Pralognan la Vanoise. Elle a permis de présenter les mesures de gestion appliquées au site et le suivi scientifique dont il fait l'objet, ainsi que leurs résultats et de discuter des perspectives d'avenir.

Le suivi scientifique conduit par le Laboratoire d'écologie alpine (Université Joseph Fourier de Grenoble) a été poursuivi. Les résultats ont été intégrés dans le travail de recherches sur la « Fragmentation du paysage et vulnérabilité des populations naturelles », financé par la région Rhône Alpes.

## **1.3- CONTRIBUER A L'ACTION DE L'ETAT SUR DES SITES A FINALITES DE PRESERVATION SPECIFIQUES**

### **1.3.1 – Disposer de documents d'objectifs opérationnels sur les sites Natura 2000 de Vanoise**

La liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine a été arrêtée par décision de la commission des communautés européennes en date du 22.12.2003.

Les sites concernant l'espace-Parc sont les suivants :

- Formations forestières et herbacées sèches des alpes internes ( 880 ha concernant une partie de la zone périphérique) Site S 38.
- Réseau des vallons d'altitude à Caricion ( 9 516 ha concernant une partie de la zone périphérique) Site S 39.
- Massif de la Vanoise ( 54 030 ha, presque en totalité en zone centrale) Site S 43.



Le site relatif au Massif de la Vanoise, pour lequel le Parc national de la Vanoise est l'opérateur désigné par le Préfet, a fait l'objet d'un arrêté interministériel de désignation sous l'appellation « Site Natura 2000 de la Vanoise », en tant que zone de protection spéciale (ZPS), le 21 janvier 2004.

Un document d'objectifs avait été approuvé par le Préfet après réunion du comité de pilotage du site, en 1998. Il convient dorénavant de préciser ces objectifs dans un document opérationnel, dont l'élaboration fera l'objet d'une large concertation.

### **1.3.2 - Disposer d'un volet relatif à la zone de protection spéciale (ZPS) dans le document d'objectif du site Natura 2000 de la Vanoise (S43)**

#### **1.3.2.1 Etude de la répartition des oiseaux de l'annexe I de la «Directive Oiseaux»**

En 2003, une étude particulière a été confiée au Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude (CREA) afin de préciser les «exigences écologiques du Crave à bec rouge en Vanoise », espèce de l'annexe I pour laquelle nous disposons de très peu de données.

La première année d'étude conduite en Haute-Maurienne a permis d'estimer la population hivernante à un peu moins de 200 sujets répartis principalement entre les communes d'Aussois, de Lanslebourg et de Lanslevillard, entre 1300 et 1500 m d'altitude. En été, ces oiseaux semblent très dispersés en petites colonies de quelques couples (gorges du Doron par exemple).

### **1.3.3 – Elaborer ou actualiser les plans de gestion des Réserves naturelles**

#### **1.3.3.1 Actualisation et mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle du Plan de Tuéda**

Le projet de révision du plan de gestion pour la période 2003-2012 a été examiné par le comité consultatif de la réserve le 12 décembre 2003.

Sa finalisation par un groupe de travail émanant du comité consultatif interviendra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

#### **1.3.3.2 Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle de la Grande Sassièrè**

Le projet de plan de gestion pour la période 2003-2009 a été examiné par le comité consultatif de la réserve le 24 novembre 2003.

Sa finalisation par un groupe de travail émanant du comité consultatif interviendra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

#### **1.3.3.3 Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle de la Bailletaz**



Le projet de plan de gestion pour la période 2003-2009 a été examiné par le comité consultatif de la réserve le 24 novembre 2003.

Sa finalisation par un groupe de travail émanant du comité consultatif interviendra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

## **1.4- RENDRE COMPATIBLES LES ACTIVITES HUMAINES AVEC LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

### **1.4.3 - Obtenir une gestion forestière et des pratiques sylvicoles compatibles avec la protection des espèces et des habitats**

#### **1.4.3.1 Signature d'une convention avec l'O.N.F déterminant nos objectifs communs et le mode de travail concerté à instaurer**

Un projet de convention pluriannuelle avec l'Office National des Forêts a été élaboré et présenté au Conseil d'Administration du 13 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration a souhaité que certains points soient précisés. Le principe de réunir un groupe de travail chargé de finaliser le projet au début de l'année 2004 a été retenu.

La convention doit permettre l'affichage d'objectifs communs aux deux établissements en matière d'environnement. Elle doit préciser les modalités concrètes de partenariat et d'échange d'informations.

#### **1.4.3.4 Synthèse des 4 études conduites sur la forêt de l'Orgère, pour en préconiser les modalités de gestion**

Au cours de l'année 2003 ont été achevés les différents volets d'études portant sur la structure de la forêt, son avifaune, les insectes sapro-xylophages ainsi que les différentes représentations associées à cette forêt. L'année 2004 sera consacrée à la synthèse de ces différents volets en les comparant aux résultats acquis dans des cembraies-mélézins de Maurienne ayant fait l'objet de traitements sylvicoles plus récents que celui de l'Orgère, dont le dernier date de 1943.

### **1.4.4 - Mettre en œuvre les résultats des recherches appliquées concernant la cohabitation ongulés sauvages - ongulés domestiques et la transmission de pathologies** **(voir aussi chapitre 3)**

#### **1.4.4.1 Renforcement de la veille sanitaire de la faune sauvage**

Le suivi sanitaire s'est poursuivi en 2003 selon 5 protocoles de veille :

- le recueil de prélèvements (cadavres ou animaux agonisants) dont l'autopsie et les examens de laboratoire permettront de diagnostiquer les causes de mortalité naturelle de la faune sauvage



- l'enregistrement des cas de mortalité observés sur chaque secteur grâce à une fiche spécifique, ce qui permet d'effectuer un suivi quantitatif de la mortalité naturelle
- les examens sanitaires (coprologies et sérologies) lors des captures d'animaux qui permettent d'évaluer le statut sanitaire global des Ongulés
- en cas d'apparition de maladies ou de mortalité anormales, un système d'alerte peut être déclenché, comme ce fut le cas avec l'épisode de kérato-conjonctivite sur Peisey
- les études thématiques qui peuvent viser soit une espèce particulière, soit une maladie particulière.

Les rapports vétérinaires (cf. rapports Eric Belleau et Karine Dessertenne) et par secteur relatent les résultats concernant l'année 2003. Parmi les faits marquants, on peut souligner :

- 7 bouquetins (plus 2 douteux) et 1 femelle chamois positifs en antigène de BVD-MD (Bovine Virale Diarrhea- Mucosal Disease) ont été décelés sur différents secteurs. L'émergence de ces cas est à surveiller, afin de voir l'impact des pestivirus sur la santé de ces animaux.
- pas de séropositivité en ce qui concerne les maladies abortives (brucellose, chlamydie, fièvre Q, salmonellose, toxoplasmose);
- un cas de séropositivité sur un bouquetin marqué (secteur de Tignes) en agalaxie contagieuse ; ce mâle était déjà séropositif envers cette maladie en 2002. L'agalaxie contagieuse, maladie inconnue sur la faune sauvage jusqu'en 2002, est une pathologie touchant les ovins et les caprins ; elle est due à un mycoplasme et provoque des atteintes de la mamelle (pouvant entraîner un arrêt complet de la lactation), des problèmes articulaires, parfois des avortements. La seule voie de contamination possible de ce mâle semble être une transmission vénérienne, sûrement à partir d'une chèvre domestique malade. Il sera intéressant de suivre l'évolution de cet animal à l'avenir.
- aucune séropositivité envers les lentivirus (CAEV, Visna);
- aucune séropositivité envers l'épididymite contagieuse;
- aucune séropositivité envers l'IBR;
- un cas de séropositivité en paratuberculose sur une femelle bouquetin de 8 ans sur le secteur de Tignes. Le fait que sur ce même secteur, 2 étagnes de 8 et 9 ans aient été retrouvées mortes après plusieurs mois d'amaigrissement est inquiétant ; aucune analyse n'a pu être réalisée sur ces deux animaux ; il sera donc important que les agents du secteur soient vigilants face à tout amaigrissement et diarrhée.

### **Cas particulier de l'épidémie de kérato-conjonctivite dans la population de bouquetins de la vallée de Peisey :**

Suite à la survenue, à partir de l'automne 2002, d'une épidémie de kérato-conjonctivite sur la population de bouquetins de la vallée de Peisey Nancroix, un suivi a été réalisé par les agents du Parc National de la Vanoise du secteur de Sainte-Foy-Tarentaise Il a consisté à parcourir à intervalles réguliers le secteur d'étude et à approcher suffisamment les animaux de façon à les dénombrer, les répartir par catégorie de sexe et d'âge et noter les signes d'atteinte de kérato-conjonctivite sur des fiches prévues à cet effet. Une vingtaine de sorties de terrain a eu lieu, (dont 6 au début de l'année 2003). Les principaux résultats (cf. rapport d'Eric Belleau pour plus de détails) indiquent qu'après quelques cas décelés au printemps et en



été 2002, l'épidémie semble avoir débuté en octobre pour atteindre un pic entre novembre 2002 et janvier 2003. Le taux de morbidité semble ensuite avoir décru progressivement et en mai 2003, seuls quelques cas sporadiques étaient encore décelés (fin mai : une étagne vue avec les yeux croûtés, fin juin : un mâle vu avec larmier ancien). L'analyse des stades met en évidence la prépondérance des stades 1 et 2 (64% des animaux vus atteints). Peu de cas graves ont été observés : un seul animal (mâle de plus de 8 ans) au stade 4 a été comptabilisé le 14/02/03. Il n'a pas été décelé de mortalité anormale, et le rut ne semble pas non plus avoir été perturbé. Le taux de reproduction (déterminé à partir des comptages de fin juin 2003) est faible (entre 16 et 25%) mais paraît comparable à celui obtenu lors des comptages des années précédentes.

Au cours du suivi, environ 160 chamois ont été vus mais une vingtaine seulement a pu être observée avec précision. Un seul animal atteint de kérato-conjonctivite a été noté.

#### **1.4.4.2 Soutien aux programmes de recherche répondant aux problématiques du Parc**

Programme de recherche "Cohabitations et transmissions de pathogènes" :

Dans le cadre de ce programme, 11 prospections chamois (au rythme de 1 par mois) ont été menées en 2003 dans la zone d'étude de Vallonbrun, afin d'étudier la mortalité des cabris au cours de l'année (au travers de l'évolution du rapport cabris/adultes). Une restitution provisoire des résultats a été effectuée en février 2003. La fin du programme et l'émission d'un rapport synthétique sont prévus en 2004.

#### **1.4.5 - Limiter l'une des causes de mortalité des grands rapaces et des galliformes en visualisant les lignes et câbles dangereux**

##### **1.4.5.1 Inventaire des câbles et lignes électriques, puis signalisation ou suppression.**

Sur les 37 stations de skis réparties autour de la Vanoise, 26 possèdent des infrastructures dangereuses pour l'avifaune, dont près de 90% concernent des téléskis et 8% des télésièges. La poursuite de la signalisation des câbles a été entreprise en partenariat avec les stations concernées mais ce processus a dû être interrompu du fait d'un défaut de fabrication des flotteurs en polyuréthane. Un recours contentieux a été intenté contre le fabricant de ce matériel.

En ce qui concerne les lignes électriques, quatre secteurs ont été jugés prioritaires ; il s'agit des sites de reproduction et de sédentarisation du gypaète barbu : secteurs de Tignes – Val d'Isère et de Termignon, vallée des Chapieux et secteur du Grand Perron des Encombres.

Des études et recherches de financement concernant la suppression ou l'enfouissement de deux lignes particulières, celle d'Entre-deux-Eaux (Termignon) sise à l'intérieur des limites de la zone centrale du Parc et celle reliant le Villaret-du-Nial au Saut (Tignes), dans la réserve naturelle de la Grande Sassièrè, sont en cours. Ce travail est mené en partenariat avec les communes et propriétaires concernés, et E.D.F.

#### **1.4.6 - Améliorer la prise en compte des données biologiques acquises par le Parc dans la gestion des espèces « gibiers » en zone périphérique**

##### **1.4.6.2 Participation aux différentes instances dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage**



Le Parc siège au Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Il a également été associé à la définition et à la mise en place des Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de ses Habitats (ORGFH) : participation au comité de pilotage et à diverses commissions thématiques. Dans le cadre de ces instances, il a notamment été considéré comme prématuré de déclasser le Bouquetin en tant qu'espèce protégée, compte tenu de ses effectifs au niveau national.

#### **1.4.6.3 Participation à certains dénombrements**

Dans le cadre des dénombrements organisés par les ACCA, les agents du secteur de Sainte-Foy ont participé aux comptages nocturnes de cerfs en avril et à une opération de comptage de chamois dans le massif de Belledonne (à l'initiative de l'ONCFS). Ils ont également apporté leur soutien à une opération de comptage d'aigles royaux organisée par l'ONCFS en mars, dans le massif des Aravis.

D'une manière générale le Parc collabore avec la Fédération Départementale des chasseurs et les diverses Associations de chasse pour la réalisation de comptages de faune.

#### **1.4.6.4 Poursuite de la surveillance des activités cynégétiques et du braconnage**

Cette mission est assurée tout au long de l'année par les agents de terrain.

### **1.4.10 – Maîtriser le foncier sur certains sites remarquables aux enjeux spécifiques**

#### **1.4.10.1 Discussion avec les propriétaires du « Saut » et recherche de moyens financiers pour l'acquisition**

Le domaine du « Saut » a été mis en vente à l'automne 2003. La SAFER a exercé son droit de préemption au titre de ses missions environnementales.

Le Parc a interrogé le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, la Région et le Conseil Général pour connaître leurs possibilités d'intervention financière si le Parc se portait acquéreur.

Aucune possibilité de financement n'a pu être envisagée à court terme. La commune a décidé de se porter acquéreur de la propriété.

## **1.5- CONSTITUER UN TERRITOIRE DE REFERENCE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE SUIVI DE L'EVOLUTION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE LONG TERME**

### **1.5.1 – Rester un support pour la recherche scientifique sur des thèmes intéressant le Parc**



### **1.5.1.1 Poursuite du suivi annuel du bilan de masse du glacier de Gébroulaz.**

L'étude annuelle du bilan de masse du glacier de Gébroulaz a été poursuivie en 2003 par le laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement (CNRS de Grenoble).

Du fait de la canicule enregistrée au mois d'août, les résultats étaient particulièrement attendus. De fait, jamais depuis cinquante ans, la fonte n'avait été aussi marquée avec, en zone d'ablation, une perte de l'épaisseur de glace équivalente à une lame d'eau de 1 m 85.

### **1.5.1.3 Publication des connaissances scientifiques acquises par le Parc.**

En 2003, les textes relatifs au volume XXII de la revue des Travaux scientifiques du Parc national de la Vanoise ont été confiés à l'imprimeur en fin d'année et une première lecture des épreuves a été achevée.

Afin de rendre plus régulière la parution de cette publication et d'en améliorer la diffusion, une nouvelle organisation a été proposée au Comité Scientifique du Parc et a été adoptée. Celle-ci s'appliquera dès le premier trimestre 2004 afin de lancer la rédaction du volume XXIII qui accueillera, comme le tome XXII, des articles dans les différentes disciplines étudiées en Vanoise.

Le Parc travaille avec de nombreux partenaires dans le cadre des actions relatives à la biodiversité. Citons les exemples suivants :

#### **- Relations avec la communauté scientifique**

. Le Comité scientifique du parc s'est réuni 2 fois en 2003 : le 13 mars et le 16 octobre 2003.

. Le Parc a participé à la réunion de présentation des résultats du programme de recherches « Fragmentation du paysage et vulnérabilité des populations naturelles », financé par la région Rhône Alpes. Ce programme incluait, entre autres, le travail effectué par le Laboratoire d'écologie alpine (Université Joseph Fourier de Grenoble) sur le Chardon bleu des Alpes associant plusieurs espaces protégés alpins, dont le parc national de la Vanoise. Ce travail a donné lieu à la publication d'une thèse consacrée au chardon bleu. Une deuxième thèse a démarré en 2003.

#### **- Participation a des colloques, rencontres techniques ...**

. Véronique PLAIGE a participé aux Journées francophones de la Conservation de la Biodiversité organisées sous l'égide de l'Institut français de la Biodiversité à l'Université de Lyon 1 du 22 au 25 avril 2003

. Véronique PLAIGE a assisté au Forum des gestionnaires le 26 mars 2003, consacré au thème « Les suivis scientifiques pour la gestion des espaces naturels »



- Relations avec les organismes partenaires

Le parc a participé à une visite de terrain du Comité scientifique du GIS Alpes du nord. Celle-ci était consacrée aux actions intéressant l'agriculture et la biodiversité, conduites par le parc en relation avec ses partenaires agricoles. Cette visite s'est déroulée dans la vallée de Chavière et a permis de présenter la gestion mise en place par le parc à Pralognan sur la station de Chardon bleu, les actions conduites sur les prairies de fauche d'altitude et la démarche de Schéma des espaces agricoles.

- Relations avec l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN)

V. PLAIGE est intervenue au stage de formation initiale des agents des Parcs nationaux « Les protocoles et enjeux patrimoniaux » organisé par l'ATEN à Florac du 16 au 20 juin 2003. Elle y a présenté l'organisation et les outils mis en place par le parc national de la Vanoise pour le suivi de la flore patrimoniale du parc.



## CHAPITRE 2 - CARACTERE DU PARC

Le caractère du Parc est une notion qui intègre l'identité du territoire, ce qui en fait la spécificité, notamment aux plans paysager et culturel. Dans ce domaine, les actions marquantes de l'année 2003 ont été le renforcement de la prise en compte du patrimoine bâti avec la mise en chantier d'une redéfinition des aides aux toitures traditionnelles et de chantiers-pilotes de restauration, ainsi que la rationalisation de l'implication du Parc dans les procédures d'aménagement et d'urbanisme. Ces évolutions ont été permises par la montée en régime du poste de chargé de mission « aménagement » pourvu fin 2002 et qui s'avère d'un apport décisif.

### 2.1 - RESPECTER LE CARACTERE DU PARC

#### 2.1.2 - Préciser les conditions d'autorisation de nouveaux aménagements en zone centrale.

##### 2.1.2.1 Nouveaux aménagements en zone centrale

- Nouveaux bâtiments

- Les travaux du nouveau refuge CAF au Fond d'Aussois ont démarré en mai pour s'arrêter en octobre 2003 suite au gel, avec une réalisation achevée à 90 % ; il reste des aménagements intérieurs à terminer en mai 2004 pour une ouverture programmée en juin 2004. Le secteur de Modane et le pôle découverte-aménagement ont participé activement au suivi du chantier, qui se déroulait en zone centrale dans un secteur à forte fréquentation touristique. A noter qu'un permis modificatif a été déposé suite à un décalage en plan du bâtiment, une diminution de sa taille et la création d'une terrasse supplémentaire.

- Un permis de construire relatif à un abri de chevaux a été accordé au lieu-dit « Plan de l'Arcelle » sur la commune de Val d'Isère.

- La cabane de surveillance des Mindières (Peisey-Nancroix ) à destination des agents du Parc a été achevée cet été.

- Travaux liés à la sécurisation de la RD902 à Bonneval/Arc

Le Conseil Général a réalisé une visite sur site en septembre 2003 avec des agents du Parc afin d'entériner la position des déclencheurs d'avalanches ; les sites d'implantation retenus ne posent pas de problème majeur au niveau de la flore et de la faune.

- Travaux liés à l'activité agricole

Une amélioration de piste a été autorisée pour l'exploitation d'un alpage à Pierre Brune (Termignon), par un jeune agriculteur.



De même, plusieurs visites ont eu lieu cet été sur l'alpage de M. Glise à Rittord (commune du Planay) afin de définir le tracé de deux bretelles supplémentaires à partir d'une piste existante.

Deux bâtiments agricoles ont été complètement rénovés, à savoir le chalet agricole communal du Plan du Sel à Champagny et une écurie appartenant aux frères Rosaz à Praz Boucher, commune de Termignon.

- Travaux divers

D'autres types de travaux ont également été autorisés cette année 2003 en zone centrale du Parc, comme des travaux de réfection de chalets d'alpage, la pose d'une plaque commémorative à Termignon, le cairnage d'un itinéraire au Col Carro, l'installation de panneaux solaires sur certains refuges du Parc, le reprofilage d'un talus sur une piste forestière à Aussois, le prélèvement de matériaux dans une ancienne carrière à Bonneval/Arc et la mise en place d'un escalier de secours au refuge CAF du col de la Vanoise.

### **2.1.3 - Participer avec attention à la mise en œuvre des procédures d'aménagement en zone périphérique)**

Le Parc s'est impliqué à plusieurs niveaux dans la mise en œuvre des procédures d'aménagement en zone périphérique.

#### **2.1.3.1 Participation aux procédures de planification territoriale**

- Participation aux groupes de travail organisés par la DDE pour la révision des PLU ; le Parc fournit alors des éléments pour les « porter à connaissance » et pour les notes de cadrage ; certaines communes demandent également au Parc de participer aux réunions de travail pour la rédaction effective de leur PLU.

- Participation aux groupes de travail amont mis en place par la Préfecture pour certains dossiers importants, comme les UTN (8 réunions UTN en 2003) : UTN de la Plagne, UTN de la Turra, télésiège du Laisinant, pistes de l'Ours et du Sizerin dans la réserve naturelle du Plan de Tuéda.

#### **2.1.3.2 Traitement attentif des dossiers sur lesquels le Parc est consulté**

(voir annexe ci-jointe)

- Analyse de dossiers au titre des procédures du code de l'urbanisme (UTN, PC, DT, DAET) : trente dossiers ont été analysés par le Parc avec un avis écrit.

- Analyse de dossiers au titre des procédures du code de l'environnement (retenues collinaires, aménagements de routes, aménagements EDF, carrière..) : huit dossiers ont été analysés par le Parc avec un avis écrit. A noter le dossier relatif à la mise en sécurité de la RD902 au droit des Gorges de la Daille, qui affecte également la réserve naturelle de la Grande Sassièrè. De ce fait, le travail de concertation et de négociation va continuer jusqu'à la phase chantier.

- Analyse du dossier relatif aux travaux de réaménagement du domaine skiable de la Grande Motte, commune de Tignes.



Ce dossier a été déposé officiellement à l'automne 2003, au titre des travaux dans la réserve naturelle de Tignes-Champagny. Les travaux sont prévus à l'été 2004. En ce qui concerne la zone centrale du Parc, le dossier comprend la réalisation d'un local semi-enterré à usage de garage et d'entretien de chenillettes en exploitation, ainsi que la mise en place d'un enneigement artificiel temporaire.

Des mesures compensatoires ont alors été discutées et acceptées, comme l'arrêt du damage sur la piste Cairn et la mise en place d'un damage spécifique pour la piste Génépny.

### **2.1.3.3 Participation au groupe de travail inter-services chargé d'une réflexion sur la qualité des études d'impact**

Sur proposition du Parc national de la Vanoise, le Préfet avait retenu, parmi les axes stratégiques du « Projet territorial de l'Etat » dans le domaine de l'environnement, une action relative aux études d'impact. Il s'agissait de « définir le contenu minimum des études d'impact et de mettre au point un cahier des charges à l'usage des bureaux d'études pour produire des études d'impact de qualité facilitant la prise de décision de l'Etat en faveur du développement durable ».

A cet effet un groupe de travail regroupant les services de l'Etat concernés et des représentants des parcs (national et naturels régionaux) a été mis en place par la DDAF en 2002.

Le Parc a participé aux réunions du groupe de travail animé par la DDAF (3 réunions en 2003).

Ce groupe a établi un diagnostic de la situation actuelle, relatif à la prise en compte des enjeux naturalistes dans les études d'impact réalisées en Savoie, au regard notamment des exigences réglementaires et des circulaires sur le sujet. L'analyse et les propositions du groupe de travail ont conduit le Préfet à rappeler ces exigences et à attirer l'attention des différents acteurs concernés sur la nécessité de les respecter. Des courriers ont été adressés (début 2004) à cet effet aux collectivités ou autres maîtres d'ouvrage, commanditaires des aménagements et des études d'impact auxquelles ils sont soumis, aux bureaux d'études qui les réalisent ou aux services de l'Etat chargés d'instruire les dossiers, les incitant à la rigueur dans ce domaine.

## **2.2 - PRESERVER LES PAYSAGES ET LES SITES**

### **2.2.4 - Maintenir ou retrouver une qualité paysagère satisfaisante des paysages ordinaires**

#### **2.2.4.1 Suppression des nuisances visuelles liées aux équipements obsolètes**

La liste des installations obsolètes a été mise à jour, en liaison avec les secteurs ; un premier contact a eu lieu avec EDF, branche hydraulique de la Haute-Maurienne, afin d'établir un ordre de priorité et des



plans de financement ; l'objectif visé est de traiter au moins une installation obsolète par vallée et par année.

Des discussions ont également démarré avec EDF sur le devenir du barrage du Plan des Nettes sur la commune de Termignon ; un retour à l'état initial avec la suppression du barrage est envisageable.

Sur cette même commune, le travail se poursuit sur l'abandon de la ligne électrique aérienne traversant le plateau de Plan du Lac ; une étude technique détaillée sur la mise en place d'un système de production autonome au refuge de Plan du Lac va être lancée en 2004.

La Communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise a pris la maîtrise d'ouvrage pour l'élimination des installations obsolètes restant au niveau du Col Sommeiller (Bramans).

Côté Tarentaise, le travail sur l'enterrement de la ligne électrique traversant la réserve naturelle de la Grande Sassière a également bien avancé avec l'élaboration d'un plan de financement et d'un échéancier de réalisation.

#### **2.2.4.2 Prévention de l'apparition de nouveaux problèmes paysagers**

Ce travail s'effectue de façon continue, par l'intermédiaire des préconisations du Parc incluses dans :

- les autorisations de travaux en zone centrale
- les avis émis lors des procédures d'aménagement en zone périphérique

A chaque réunion de concertation ou de travail sur l'aménagement d'une commune, le Parc met également en avant la valeur patrimoniale des paysages.

### **2.3 - REVELER, PRESERVER ET TRANSMETTRE LA MEMOIRE DU PARC**

#### **2.3.1 - Conserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti**

##### **2.3.1.3 Incitation à la réalisation d'inventaires communaux ou intercommunaux des chalets d'alpage en zone périphérique**

Lors de la participation à l'élaboration des PLU, le Parc incite les communes à réaliser un inventaire de leur patrimoine bâti, et notamment un inventaire des chalets d'alpage.

##### **2.3.1.6 Réalisation de chantiers pilotes dans le cadre du conservatoire inter-parcs des techniques et savoir-faire**

Le Parc participe activement au conservatoire des savoir-faire interparcs en préparant notamment un chantier pilote pour 2004 : la restauration des murets en pierres sèches bordant le sentier menant au Col de la Vanoise, côté Pralognan.

##### **2.3.1.7 Poursuite et adaptation des aides aux toitures traditionnelles :**

- Les différentes étapes de l'optimisation de la politique d'aides à la restauration des toitures traditionnelles ont été validées par la Commission Permanente ; la première étape a été lancée à



l'automne 2003, à savoir la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude de zonage sur les 28 communes du Parc et la définition de nouveaux critères d'éligibilité ; après consultation de plusieurs bureaux d'études, AUM Conseil (Bassens) a été retenu.

Pour l'année 2003, 59 dossiers de demandes de subventions toitures ont été traités et 43 dossiers acceptés pour un montant de 124 000 €.

- Le Parc participe également aux réunions du contrat global de développement Tarentaise, sur la thématique du patrimoine (2 réunions en 2003).

- Des démarches ont été également entreprises avec des communes pour la valorisation de leur patrimoine bâti : chapelle Notre Dame à Montvalezan, ancien refuge Regaud à Peisey-Nancroix, chapelle à la Guirraz aux Allues.

## **2.3.2 - Connaître l'histoire du Parc et en préserver et valoriser les traces**

### **2.3.2.3 Valorisation des travaux menés sur l'histoire et la mémoire du Parc**

Afin de porter à la connaissance du grand public les travaux de recherche réalisés par Isabelle Mauz et Adel Selmi, un premier tome intitulé « Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise, 1921-1971 : la construction », rédigé par Isabelle Mauz, a été édité avec la Revue de géographie alpine (collection Ascendances) en juin 2003. Cet ouvrage fait aujourd'hui référence sur ce thème de l'histoire du Parc, qui n'avait encore fait l'objet d'aucune investigation de manière aussi approfondie.

L'ouvrage a été remis aux personnalités présentes lors des festivités du quarantième anniversaire du Parc, le 21 juin 2003, et adressé en remerciement pour leur contribution à toutes les communes et acteurs locaux ayant participé à cet événement. Il a donné lieu à trois soirées-rencontres à la fin de l'année, avec la participation d'anciens agents du Parc.

La rédaction d'un second tome par Isabelle Mauz est en projet.



## **CHAPITRE 3 - AGRICULTURE - PASTORALISME**

Le pastoralisme est très présent au sein de l'espace-Parc. Le partenariat du Parc avec les instances agricoles, en vue du soutien de cette activité, s'est notamment traduit par le travail d'élaboration d'un schéma de gestion des espaces agricoles, qui sera poursuivi en 2004.

Les actions menées dans le cadre de la convention entre le Parc et la Chambre d'agriculture ont fait l'objet d'une concertation au sein de la commission agriculture durable du Parc.

### **3.1 - CONTRIBUER A UNE GESTION AGRICOLE COMPATIBLE AVEC UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les contacts sur le terrain avec les professionnels agricoles ont été privilégiés, notamment à l'occasion de l'instruction de divers dossiers, pour une prise en compte des habitats naturels, des espèces animales et végétales, de la qualité de l'eau et de la préservation du sol dans les pratiques agricoles.

#### **3.1.1 - Elaborer et appliquer un schéma de gestion des espaces agricoles comprenant notamment un schéma des alpages**

##### **3.1.1.1 L'élaboration du schéma**



L'élaboration du schéma de gestion des espaces agricoles de l'espace-Parc a été poursuivie en concertation avec la Chambre d'agriculture et la D.D.A.F., parallèlement à la mise en oeuvre du Programme d'aménagement du Parc et devra être achevée fin 2004 – début 2005. La définition d'une base de données agricoles a d'ores et déjà été effectuée par la Chambre d'agriculture à partir d'éléments bibliographiques et de données de terrain recueillies auprès des interlocuteurs concernés. Parallèlement, le Parc s'est engagé dans la définition d'une grille d'analyse des enjeux environnementaux prioritaires. Le croisement de ces enjeux avec ceux relatifs au maintien de l'activité agricole conduira à un zonage, sur lequel le Parc appuiera son implication (réglementaire, technique, financière) en matière de pastoralisme.

### **3.1.2 - Obtenir des pratiques agro-pastorales compatibles avec la protection des habitats, des espèces, de l'eau et des sols dans les alpages pâtures et les prairies de fauche**

#### **3.1.2.3 Définition de cahiers des charges-types**

Deux diagnostics d'alpage, initiés à la demande du Parc, ont été finalisés en 2003. Ils portaient sur les alpages du Vallon à Bessans, et de Ritord à Pralognan-la-Vanoise. Celui réalisé à Pralognan-la-Vanoise l'avait été suite à une demande d'aménagement de deux bretelles de pistes au lieu-dit « Les Planettes ». Une convention bipartite entre le Parc et l'agriculteur concerné a été élaborée pour encadrer les modalités d'utilisation de ces bretelles et des alpages desservis.

Huit autres diagnostics ont fait l'objet d'une réalisation en ce qui concerne le volet pastoral, et doivent être complétés par le volet environnemental.

Le Parc vient d'engager, à partir de l'automne 2003, la définition d'un cahier des charges-type pour la réalisation de diagnostics d'alpage. Après préparation interne, le projet sera soumis pour concertation aux diverses instances concernées (Commission agriculture durable, Comité scientifique) et testé lors de la saison estivale 2004.

### **3.1.3 - Contribuer, par le soutien au salariat agricole, à la mise en œuvre d'activités en faveur de l'environnement**

#### **3.1.3.1. Soutien à la mise en place expérimentale de mesures d'aide au salariat agricole à finalité environnementale et aux emplois saisonniers**

Au cours de l'année 2003, le dispositif mis en place en 2001 a été reconduit. Le poste mis en œuvre en Haute-Tarentaise a non seulement été apprécié par ses bénéficiaires, mais encore il a été fortement cofinancé par des partenaires locaux. Par contre, l'absence de contribution financière autre que celle du Parc en Haute-Maurienne aurait pu aboutir à l'échec du dispositif dans cette vallée, en raison de la part résiduelle trop élevée qu'estimaient avoir à supporter les agriculteurs bénéficiaires. Dans la perspective de la reconduction du dispositif en 2004, il sera exigé un cofinancement local, outre celui des agriculteurs bénéficiaires, le cas échéant au travers de conventions multipartenariales (communes - stations - Parc - alpagistes) permettant de pérenniser l'efficacité des postes concernés.



### **3.1.4 - Soutenir les races animales et produits agricoles contribuant à l'image qualitative du Parc**

#### **3.1.4.1. Contribution aux actions menées par la profession agricole en faveur des races animales et produits agricoles concernés**

Le soutien du Parc auprès des organismes garants du maintien des races à faibles effectifs est une des actions fondamentales pour le développement de l'agriculture de l'espace-Parc.

En effet ces races (vaches Tarentaise, brebis Thônes et Marthod, chèvres des Savoie) adaptées au contexte montagnard, ne supportent pas la comparaison avec d'autres races nettement plus productives mais aussi nettement moins adaptées au contexte difficile de l'élevage en montagne. Le soutien à la liaison produit-terroir à travers l'image de qualité véhiculée par les produits issus de ces élevages est fondamental.

### **3.2- CONCEVOIR LES EQUIPEMENTS D'ALPAGE D'UNE FACON ADAPTEE A LA PRESERVATION DES MILIEUX, DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PAYSAGES**

La contribution du Parc à des équipements d'alpage est liée à l'organisation des demandes de financement d'alpagistes au titre du volet « contrats d'alpage 2004/2005 » de la Région Rhône-Alpes, dont la Société d'Economie Alpestre assure en Savoie l'instruction technique. A ce titre, l'année 2003 a permis l'émergence de projets agricoles, qui seront ensuite présentées au Parc à partir du mois de janvier 2004.

#### **3.2.1 - Gérer le réseau de pistes pastorales pour concilier une bonne gestion des alpages et le maintien du caractère du Parc**

##### **3.2.1.2 Elaboration et mise en application d'un cahier des charges pour la réalisation et l'entretien des pistes**

Les travaux d'aménagement de la piste pastorale du Vallon (Bessans), engagés en 2001 à l'initiative de la Commune, ont nécessité un suivi d'exécution, d'autant plus que ceux-ci se déroulaient partiellement en zone centrale. L'engazonnement, prévu dans le cadre de ces travaux avec une aide du Parc, a été effectué en automne 2003 et la réception finale des travaux aura lieu au début de l'été 2004.

##### **3.2.2 - Améliorer la qualité des bâtiments agricoles et de leurs équipements**

La récente sécheresse estivale, qui a également affecté les alpages de l'espace-Parc, a fait émerger la nécessité, pour le Parc et la Chambre d'agriculture, de développer une politique affirmée dans le domaine de la ressource en eau, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Cet objectif n'est toutefois pas affiché en tant que tel dans le Programme d'aménagement 2003-2009 approuvé. Sa prise en compte



sera soumise au début de l'année 2004 au Comité scientifique, puis au Conseil d'administration de l'établissement.

### **3.3 - OPTIMISER LES INTERACTIONS ENTRE AGRICULTURE ET FAUNE SAUVAGE**

#### **3.3.1 - Mise en place de dispositifs permettant de réduire l'impact de certaines espèces animales sur les prairies de fauche en zone centrale**

##### **3.3.1.2 Reprises contrôlées de marmottes**

- La campagne de réintroduction des marmottes issues de la zone centrale du Parc a été réalisée en 2003 par la mise en œuvre exclusive de pièges à lacets. Cette campagne a été un échec, quatre prises seulement d'animaux ayant été effectuées entre le 12 et le 23 mai à Bonneval-sur-Arc, les animaux ayant été relâchés hors sites sensibles. Aucune prise n'a pu être effectuée à Termignon.

- Un bilan des campagnes de capture et de réintroduction des marmottes menées depuis la création du Parc, a été effectué au cours de l'été 2003 par Agnès GRATAS. Il en est notamment ressorti que près de 3000 marmottes ont été capturées par ces campagnes, à l'aide de pièges divers. Elles ont été réintroduites très majoritairement sur des territoires situés dans les Alpes du Nord. Leur suivi systématique n'a cependant pas été réalisé, confirmant la nécessité de faire aboutir la préparation de la charte de réintroduction engagée au milieu des années 1990.

##### **3.3.1.4 Etude et mise en œuvre de procédés alternatifs aux captures de marmottes**

Il sera prochainement soumis au Comité scientifique un dispositif d'intervention prévoyant d'autres types de pièges, avant sa présentation à la Commission permanente. La faisabilité d'une étude de mesures alternatives au piégeage sera également soumise au Comité scientifique.

##### **3.3.1.5 Participation à une politique de gestion des sangliers avec les organismes cynégétiques**

Concernant les dégâts de sangliers sur prairies de fauche d'altitude en zone centrale, la procédure contractuelle avec les agriculteurs utilisée jusqu'à présent par le Parc (pour l'instant uniquement à Termignon), a été reconduite en 2003.

##### **3.3.1.7. Mise en application, à titre exceptionnel, des tirs d'élimination**

Afin de répondre à l'inquiétude d'agriculteurs, un arrêté du Directeur du Parc du 18 août 2003 a autorisé des opérations d'effarouchement et, en cas de situation exceptionnelle, des tirs d'élimination de sangliers en zone centrale sous la responsabilité technique du chef de secteur de Termignon. Il n'a toutefois été réalisé aucun tir par les agents habilités, les sangliers étant intervenus de manière très ponctuelle, dans le temps et sur les sites concernés.

#### **3.3.3 - Participer aux actions destinées à rendre compatibles l'activité agro-**



## pastorale et la présence de grands prédateurs

### **3.3.3.1 Participation au réseau Grands prédateurs**

L'année 2003 a été marquée par la survenue de 10 attaques dans lesquelles peuvent être mis en cause des grands prédateurs en zone périphérique du Parc, en rive gauche de l'Arc en Haute-Maurienne. Le Parc s'associera aux concertations menées par les services de l'Etat avec les différents acteurs potentiellement concernés au cours de l'hiver 2003-2004, afin d'anticiper sur les dispositions à envisager en cas d'extension de telles attaques en zone centrale du Parc.

La présence simultanée du technicien pastoral de la Chambre d'agriculture et d'agents du Parc au sein du réseau « Prédateurs de Savoie » facilite une approche commune et globale de ce sujet émergent. Elle permet aussi d'améliorer la connaissance de l'éco-éthologie des espèces de grands carnivores posant un problème à l'élevage des petits ruminants en particulier. La communication auprès de certains éleveurs s'effectue dans le cadre de cette mission, en particulier concernant plusieurs dossiers sur des chalets initiés cette année, relatifs aux alpages du Barbier, à Villarodin-Bourget, de la Norma, à Avrieux, ainsi que de La Loza, à Sollières-Sardières. Ces dossiers devraient être concrétisés en 2004 ou 2005.

I. Girard a participé à l'Atelier sur les Grands Prédateurs (Réseau Alpin des Espaces Protégés) tenu à Spormaggiore (Italie) les 3 et 4 avril 2003, ainsi qu'à une 1/2 journée de restitution sur le statut du loup et du lynx en Savoie, organisée par le Réseau Grands Prédateurs.

Un suivi hivernal d'indices de présence du loup a été mis en place en décembre, suite aux constats d'attaques de troupeaux au cours de l'été, pour lesquels la responsabilité du loup n'a pas été écartée. Six parcours-échantillons ont été définis, devant être parcourus une fois par mois, 48h. après une chute de neige. Les agents du Parc national de la Vanoise sont impliqués dans 4 d'entre eux, les autres parcours étant réalisés par des agents de l'Office National des Forêts et des lieutenants de louveterie. Une première opération a eu lieu fin décembre, aucun indice de présence de loup n'a été relevé.

## **CHAPITRE 4 – DECOUVERTE DU PARC ET GESTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE**

Le Parc a participé aux échanges et réflexions menés dans le cadre d'un groupe de travail interparcs sur les questions relatives au tourisme durable dans les parcs nationaux français. Ce groupe a été réuni par la DNP avec la collaboration de l'ATEN et de l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT). Il s'est fixé comme objectif de définir des modalités d'application de la Charte européenne du tourisme durable adaptées au contexte particulier de chacun des parcs impliqués, les caractéristiques du tissu socioéconomique touristique local étant très variables d'un espace à l'autre.



## **4.1 - OPTIMISER LES ACCES ROUTIERS AUX SITES FREQUENTES ET REPARTIR LES FLUX ENTRE CES SITES**

### **4.1.1 - Mieux connaître la fréquentation estivale et ses retombées économiques**

Le Parc a édité et diffusé courant 2003 un document de synthèse de l'enquête de fréquentation 2001 à destination des acteurs locaux et du grand public (4 pages, format tabloïd, réalisation avec l'agence « Esprit Public »).

### **4.1.2 - Améliorer le guidage routier des visiteurs et l'identification du Parc par la signalétique routière**

#### **4.1.2.3 Amélioration de la signalisation d'accès au siège du Parc à Chambéry**

Après demande du Parc, les services municipaux de Chambéry ont remplacé à l'identique les 2 panneaux de signalisation routière (en bout de la rue du Dr Julliard et de la rue R Peguy). Une nouvelle démarche est nécessaire pour améliorer le dispositif. De plus, il est envisagé d'implanter un nouveau panneau au rond point de la piscine découverte (Place du stade) au bas du chemin de la Moutarde et un autre au rond point en haut du chemin de la Moutarde et de la rue J. Challier.

### **4.1.3 - Résorber les problèmes locaux de saturation en période de pointe**

Pour organiser le stationnement dans le vallon de la Lenta, l'implantation d'un PIS (voir action 4151) et un plan de signalisation routière ont été étudiés en relation avec les agriculteurs du vallon et les propriétaires. Le plan devrait être mis en place pour la saison estivale 2004 et faire l'objet d'un arrêté du Directeur, concernant la circulation et le stationnement des véhicules.

#### **4.1.3.5. Accès et stationnement au parking de Bellecombe**

Un état des lieux a été réalisé en été avec le secteur avec des premières propositions d'aménagement ; une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Hervé NICOLAS afin de proposer en 2004 des esquisses d'aménagement.

Le Parc a apporté son soutien financier au dédoublement du système de navettes routières exploité par Transavoie entre le parking de Bellecombe et le site d'Entre Deux Eaux, sur le territoire communal de Termignon. Il s'agissait de proposer en période de pointe deux navettes légères au lieu d'une seule, afin de rendre le cadencement mieux adapté aux besoins des visiteurs et d'épargner la chaussée dont la réfection partielle est envisagée pour 2004. Ce nouveau mode de fonctionnement semble avoir donné satisfaction.



Le déneigement de la route d'Entre-Deux-Eaux permet aux agriculteurs de monter dans leurs alpages afin d'y mener les travaux nécessaires à l'emmontagnage. Le financement de cette opération a donné lieu en 2003 à la négociation d'une convention tripartite entre la Commune, le Parc et le Conseil général, signée le 16 septembre 2003. Le Parc n'est pas intervenu financièrement dans le déneigement en 2003, le Conseil général ayant pris l'initiative d'une anticipation contraire à la convention, dans le cadre d'un tournage cinématographique (fiction télévisuelle).

#### **4.1.3.7 Site du hameau du Monal**

Un cahier des charges pour la gestion de la fréquentation touristique du hameau du Monal a été rédigé par le Parc en collaboration avec la commune de Sainte Foy Tarentaise (maître d'ouvrage), puis validé par un groupe de pilotage composé de la DIREN, du SDAP et du CAUE. Un bureau d'étude a été retenu fin d'année 2003 pour des prestations sur le terrain en 2004.

#### **4.1.4 - Améliorer le traitement paysager et la fonctionnalité d'autres aires de stationnement**

##### **4.1.4.1 Site de Rosuel**

Un cahier des charges pour la requalification du vallon de Rosuel (y compris le refuge appartenant au Parc) a été rédigé par le Parc puis validé par la commune qui est le maître d'ouvrage de l'étude. Un bureau d'étude a été retenu fin d'année 2003 pour des prestations sur le terrain en 2004.

##### **4.1.4.2 Site du Monolithe de Sardières (communes d'Aussois et de Sollières-Sardières)**

Le travail relatif à la requalification du site du Monolithe se poursuit avec la désignation d'un maître d'Ouvrage à l'automne 2003, la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise et l'élaboration d'un plan de financement. La Commission permanente a conditionné la contribution financière du Parc à la fermeture de la route communale, en juillet et août chaque été.

##### **4.1.4.5 Site de plan d'Amont**

Une première réunion s'est déroulée sur le site à l'automne avec la participation d'EDF et de la commune d'Aussois ; le principe de « reculer » le parking a été acté avec un aménagement à étudier au niveau de l'ancienne carrière. Le travail doit se poursuivre avec notamment une recherche de propriétaires et des relevés de terrain.

#### **4.1.5 - Améliorer l'accueil du public sur les aires de stationnement**



#### **4.1.5.1. Equipement des sites d'accès à la zone centrale en points d'information sur sites (P.I.S.)**

Le programme d'équipement des sites a été adopté par le Conseil d'administration du Parc au mois de juin 2003.

L'ensemble de l'opération a été conduite selon le code des marchés publics. Ont été passés :

- un marché public pour les travaux d'installation,
- une commande simple (consultation au minimum de 3 prestataires) pour la fabrication des panneaux, la mise en page des panneaux et l'illustration des panneaux thématiques.

Les travaux ont fait l'objet d'un premier marché (appel d'offres restreint) infructueux, suivi d'un deuxième marché (mise en concurrence simplifiée) qui s'est traduit par la signature d'un marché avec l'Office National des Forêts pour la somme de 129 842,40 € HT.

Les travaux s'échelonnent de juin à septembre 2004 avec une phase d'étude en mai.

En ce qui concerne le reste des prestations, les entreprises pressenties sont PRINT (fabrication), Studio VIZO (Mise en page), Joël VALENTIN (Illustration) et Lattitude Cartagène (Illustration Cartographique).

## **4.2 - MAITRISER LES PRATIQUES DE DECOUVERTE DE L'ESPACE-PARC**

### **4.2.1 - Favoriser la découverte par la promenade et la randonnée pédestres, en optimisant la gestion globale des sentiers**

#### **4.2.1.1 Mise en place de conventions avec les communes**

Une étude interne du droit de la randonnée s'est traduite par la préparation d'un projet de convention avec les Communes. L'année 2004 devrait voir la proposition de cette convention à l'association des maires des communes du Parc national de la Vanoise et des négociations individuelles.

#### **4.2.1.3 Poursuite de la maintenance et de la réfection des sentiers, en régie et à l'entreprise**

Le parc a mis en place, de façon systématique, l'embauche d'ouvriers en contrat saisonnier pour l'entretien des sentiers et des bâtiments du Parc. Cette embauche (équivalente à 32 mois de temps plein) se répartit de la façon suivante :

- secteur de Val d'Isère : 2 ouvriers
- secteur de Bourg St Maurice : 3 ouvriers (dont 1 pour remplacer la convention d'entretien avec Villaroger)
- secteur de Pralognan la Vanoise : 2 ouvriers
- vallée de haute Maurienne (les 3 secteurs) : 4 ouvriers

Ces contrats représentent une dépense de 60 516,81€ (charges et frais de déplacement compris).

De plus, le Parc a fait appel à des prestataires extérieurs pour réaliser certains chantiers :

- Sentier du Lac Blanc à Termignon (6 578 € TTC),
- Sentier du Col Rouge à Pralognan la Vanoise(côté vallon de Chavière : 5 599,99 € TTC),



- Sentier GR55 à Modane (entre hameau de Polset et source du vin : 2033,20 € TTC),
  - Sentier de la Pierre aux Pieds à Lanslevillard (3 707,60 € TTC),
  - Sentier GR5 à Lanslebourg et Lanslevillard (2 631,20 € TTC),
  - Sources supérieures de l'Arc à Bonneval sur Arc (2 033,20 TTC),
  - Sentier GR5 à Bessans et Bonneval sur Arc (entre le pont du vallon et les Roches : 4 544,80 € TTC),
  - Sentier GR5 à Termignon (entre le pont du Châtelard et le Mont : 7 176,00 € TTC).
- En application de la convention 128/95 avec l'ONF, 1 045,30 € TTC ont été versés pour l'entretien du sentier GR5 au-dessous du Roc aux corneilles.
- Le système de mixité entre ouvriers Parc et prestations d'entreprises externes devrait être reconduit en 2004.

#### **4.2.1.4 Maintenance continue de la signalétique directionnelle Parc**

Afin d'assurer la continuité de sa signalétique directionnelle, le Parc a investi en 2003 : 4 558,83 € TTC.

#### **4.2.1.5 Suivi de la continuité des informations complémentaires (refuges, GR, Via Alpina)**

Une convention a été signée avec la Grande Traversée des Alpes, afin de baliser par des pictogrammes conformes aux 2 chartes graphiques, l'itinéraire rouge pour sa portion entre la limite de la zone centrale sur la commune de Tignes et le parking du Pont du Villard à Termignon. La mise en place des pictogrammes aura lieu en été 2004.

#### **4.2.1.6 Requalification de l'accès pédestre Ouest au Col de la Vanoise à Pralognan**

L'accès Ouest (côté Pralognan la Vanoise) au col de la Vanoise est à diviser en 2 portions :

- sur la portion entre le parking des Fontanettes et le Pont de la Glière, une expertise a été menée conjointement entre le Parc et la Commune pour analyser les travaux à effectuer. Cette expertise a donné lieu à la rédaction d'un cahier des charges pour que la commune (Maître d'Oeuvre) puisse sélectionner une ou plusieurs entreprises. Les travaux devraient être finis pour juillet 2004,
- sur la portion entre le Pont de la Glière et le Pont du Chanton, une expertise menée en partenariat entre la Commune, le Parc et Hervé NICOLAS (représentant le Conservatoire Interparc des savoir-faire Traditionnels) donnera lieu à un chantier pilote organisé pour former les entreprises locales aux techniques traditionnelles de la pierre sèche et réaliser une portion de cette section

#### **4.2.1.9 Aménagement sommaire de sentes cairnées en altitude (sites du Carro et des Evettes)**

Le cairnage du sentier de haute montagne reliant le refuge du Carro au col du même nom a été réalisé par les agents du secteur en partenariat avec le CAF. Ce cairnage sera doublé par l'installation en 2004



d'une signalétique de type « Parc » mais sur fond « Bleu Vanoise », avec l'inscription « Itinéraire de haute montagne ».

#### **4.2.1.10 Restauration ou redéfinition des sentiers de découverte existants, détériorés ou obsolètes**

Le sentier d'interprétation du Fornet va être l'objet d'une redéfinition. La Commune est maître d'œuvre et le Parc apporte sa contribution financière par une subvention de 11 500 €, ainsi que son appui technique sur la réalisation du cahier des charges pour sélectionner le prestataire.

#### **4.2.4 - Adapter les modalités contractuelles et réglementaires d'exercice de certaines pratiques en zone centrale**

##### **4.2.4.1. Adaptation de la charte alpinisme-escalade**

L'été 2003 a vu la recrudescence d'équipements ou de rééquipements de voies d'escalade en zone centrale, à l'initiative de professionnels locaux de l'encadrement. Cette tendance induite par le réchauffement climatique (glaciers en mauvais état de plus en plus tôt en saison) traduit un report de l'intérêt des pratiquants des courses de neige vers les voies rocheuses et nécessite de redéfinir la charte existante, dans un objectif de conciliation des intérêts des différentes parties.

##### **4.2.4.2. Evaluation et adaptation des conditions réglementaires ou conventionnelles de pratique des sports aériens**

Une concertation avec les pratiquants du parapente sur Bonneval sur Arc a été menée afin de préciser les conditions de pérennisation de la tolérance de décollage en bordure de zone centrale, moyennant compensation sous forme de non-survol sur des zones écologiquement sensibles en zone périphérique. Cet accord reste à formaliser.

#### **4.3 - DEVELOPPER UN RESEAU COHERENT D'HEBERGEMENTS LIES A LA RANDONNEE**

##### **4.3.1 – Elargir le champ d'intervention du parc en matière de refuges**

###### **4.3.1.2. Interventions de conseil et d'orientation de projets**

Un contact a été pris avec le propriétaire-gérant du refuge privé des Barmettes à Pralognan-la-Vanoise pour établir un diagnostic de son projet d'extension et l'informer des aides possibles dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région.

Le Parc a participé au recrutement du nouveau gérant du Fort Marie-Christine à la demande de la commune d'Aussois qui en est propriétaire.

###### **4.3.3. Améliorer la qualité de l'accueil et des services et leur adéquation aux**



## besoins des visiteurs

### **4.3.3.1. Mise en place d'un dispositif pérenne de suivi de la fréquentation des refuges**

Bien que ce dispositif ne soit pas encore opérationnel, le Parc a pu collationner les données de fréquentation en nuitées des refuges de l'espace-Parc, pour ce qui concerne les refuges appartenant au Club alpin français et au Parc. L'obtention de données complètes de la part des gérants de refuges privés reste délicate.

L'été 2003 a été exceptionnel en la matière, avec de grandes périodes de temps sec et ensoleillé favorisant la pratique de la randonnée et de l'escalade, même si certaines courses de neige sont rapidement devenues impraticables (glaciers très ouverts, plaques de glace). Au total, les nuitées ont progressé de 16 % par rapport à 2002 et de 14 % par rapport à la moyenne 1999 à 2002. Cette embellie reste fragile et ne doit pas remettre en cause le bien-fondé des opérations de requalification sur le long terme.

### **4.3.4 - Adapter aux nouvelles exigences et contraintes les refuges gérés par l'établissement Parc**

#### **4.3.4.1 Poursuite de la requalification et de l'adaptation des refuges gérés par le Parc**

<b>Refuge de l'Arpont</b>	<b>6 792.65 €</b>
Remplacement de la production d'eau chaude Travaux sur le réseau d'eau potable Station de potabilisation de l'eau (traitement par filtre + uv)	
<b>Refuge du Col du Palet</b>	<b>17 620.55 €</b>
Traitement de l'eau Drain W.C + regard – installation bac à graisse Station de potabilisation de l'eau (traitement par filtre + uv) Réfection de l'étanchéité sur une partie de la toiture	
<b>Refuge de Fond des Fours</b>	<b>535.12 €</b>
W.C. secs	
<b>Refuge des Lacs Merlet</b>	<b>447.73 €</b>
Installation d'une table réchaud et modification de l'alimentation gaz	
<b>Refuge de la Leisse</b>	<b>747.53 €</b>
Mise aux normes de sécurité : travaux sur le réseau gaz propane	
<b>Refuge de la Martin</b>	<b>28 044.05 €</b>
Remise aux normes fosse septique	



<b>Refuge de Turia</b>	<b>3 876.58 €</b>
Mise aux normes de sécurité : création du plancher Matériel pour installation photovoltaïque	
<b>Refuge de la Valette</b>	<b>8 122.06 €</b>
Remplacement de la fosse septique Réfection de la terrasse du réfectoire et de l'escalier Travaux sur réseau d'eau potable	
<b>Refuge de Vallonbrun</b>	<b>8 975.09 €</b>
Station de potabilisation de l'eau (traitement par filtre + uv) Travaux d'amélioration de l'hygiène et de l'accueil : solde marché Amélioration du captage d'eau potable Modification de l'installation gaz	
<b>Refuge Porte du Bois</b>	<b>11 252.97 €</b>
Création d'une chaufferie Entretien des sanitaires rez-de-chaussée Mise aux normes de sécurité : garde corps, porte coupe feu	
<b>Refuge Porte de l'Orgère</b>	<b>798.46 €</b>
Travaux d'amélioration de l'hygiène et de l'accueil : solde maîtrise d'œuvre	
<b>Refuge Porte de Rosuel</b>	<b>6 441.09 €</b>
Mise aux normes des installations gaz et de la cuisine	
<b>Refuge Porte de Plan du Lac</b>	<b>284.00 €</b>
Changement de la cuve des W.C. hiver	
<b>Mise aux normes de sécurité</b>	<b>9 532.76 €</b>
Divers refuges (Participation à la rémunération du Technicien logistique)	

#### **4.3.4.2. Adaptation et confortement des contrats d'affermage des 12 refuges gardés**

Anne-Marie PELISSIER, gardienne du refuge-porte de Plan du Lac depuis l'origine, a souhaité mettre fin à ses fonctions et changer d'activité. Elle a été remplacée après appel à concurrence par Jean-Claude et Julie TRACQ, qui gardaient jusqu'alors le refuge CAF d'Avérole à Bessans.

#### **4.3.4.4. Fermeture des refuges du Col du Palet et des Lacs Merlet en hiver**

Le refuge du Col du Palet a été doté en 2003 de volets résistant à l'effraction, puis fermé pour la période de fonctionnement du domaine skiable de Tignes dont il est proche, afin de prévenir toute occupation abusive de la part de skieurs indécents. La sécurité des randonneurs susceptibles de s'y rendre dans un usage conforme à sa vocation a été garantie par une importante diffusion d'information via la presse et l'apposition de panneaux au départ des itinéraires y conduisant.



#### **4.3.5 - Renouveler et enrichir l'offre spécifique des refuges-portes du Parc**

##### **4.3.5.1. Requalification du refuge-porte de Rosuel**

L'étude préalable à cette opération a fait l'objet d'un partenariat technique et financier avec la commune de Peisey-Nancroix dans la mesure où cette étude aborde globalement le traitement fonctionnel et paysager du site (stationnement, circulations pédestres) et la requalification du refuge-porte (incluant la création d'un véritable espace d'accueil et d'animation). Ce travail confié au cabinet Atelier 2 avec la contribution de Territoires Avenir est en cours.

#### **4.3.6. - Développer l'information et la sensibilisation des visiteurs dans les refuges**

##### **4.3.6.1. Réalisation de panneaux d'information thématiques**

Un dispositif d'information et de sensibilisation des visiteurs a été défini en 2003. Il comprend pour chaque refuge deux panneaux thématiques concernant, d'une part, des caractéristiques techniques et environnementales propres à chaque refuge (approvisionnement, énergie, assainissement, ...) et, d'autre part, des éléments du patrimoine naturel, culturel ou paysager du site dans lequel s'inscrit le refuge. Les thématiques sont distinctes et complémentaires d'un refuge à l'autre, renouvelant ainsi l'intérêt des visiteurs itinérants.

Conçu dans un premier temps pour les refuges appartenant au Parc, ce système a vocation à inclure les autres refuges de l'espace-Parc. Les premiers panneaux seront implantés en 2004.

Réalisation d'une exposition refuge-porte de l'Orgère :

Dans le cadre du programme général d'équipement des refuges-porte en dispositifs d'interprétation, a été mise en place une exposition permanente dans la salle d'animation du bâtiment du refuge-porte de l'Orgère. Cette exposition a été conçue et réalisée en relation étroite avec les gardiennes du refuge et les agents du secteur de Modane, avec l'appui d'un prestataire spécialisé, l'agence Crescend'O, basée à Lyon.

Le propos de cette exposition est développé à travers quatre parties correspondant aux grands paysages appréhendés sur le site de l'Orgère : l'Estive, l'aiguille Doran, le Râteau d'Aussois et le vallon de l'Orgère. Les différents éléments du patrimoine naturel et culturel visibles dans ces paysages sont présentés et expliqués. L'exposition intègre également, sous forme de jeux de questions/réponses, un niveau d'interprétation spécifiquement adressé aux enfants.

##### **4.3.6.5. Intervention pour l'assouplissement des conditions de l'accueil des groupes de mineurs encadrés dans les refuges**

Bien que le nombre de refuges susceptibles d'accueillir ce type de groupe reste limité en raison du cumul de critères (cuisine, eau potable, assainissement, locaux à sommeil), certains ont noté en juin 2003 un



retour significatif de classes qui est encourageant pour l'avenir. Les contacts avec les services de l'Inspection d'académie ont été poursuivis en ce sens.

## **CHAPITRE 5 - COMMUNICATION - ANIMATION - PEDAGOGIE**

Dans le domaine de la communication, l'année 2003 restera celle de la célébration du quarantième anniversaire du Parc, tournée vers la population locale avec laquelle l'établissement entend resserrer les liens. Les enfants, futurs acteurs territoriaux de la Vanoise, ont été particulièrement impliqués dans cette démarche. Dans ce cadre, les publications marquantes de l'année auront été le cartoguide de découverte de la Vanoise dans toutes ses dimensions (notamment paysagères et culturelles) et le premier tome du livre « Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise » qui permet à chacun de prendre la mesure de l'itinéraire historique de cet espace d'exception. Les animations voient aussi une évolution marquante, avec la mise en place de la labellisation de prestations d'accompagnement en montagne.

### **5.1 - INTEGRER LE PARC A LA VIE DES VALLEES POUR MIEUX FAIRE COMPRENDRE ET RELAYER SON ACTION**

#### **5.1.2 - Participer aux actions culturelles d'animation et communication existantes**

##### **5.1.2.1 Participation aux manifestations locales**

- Les différents secteurs ont participé aux manifestations locales ou se déroulant localement (voir annexe ci-jointe)

- Le Parc a également participé aux Journées de l'alpage, qui se sont déroulées du 25 au 27 avril 2003. Cette manifestation est le plus important salon consacré à l'activité d'alpage dans les Alpes du Nord. Un pôle commun avait été constitué pour la circonstance autour de divers acteurs concernés par le dossier Natura 2000, dont notamment la DIREN, l'ONF, les fédérations de chasseurs, la FRAPNA ...

#### **5.1.3 - Engager un dialogue de proximité avec les habitants pour une meilleure écoute**



### **5.1.3.1 Organisation de l'événement « 40 ans du Parc national de la Vanoise et des parcs nationaux français »**

#### Opération jeune public – restitution du 20 juin

L'opération destinée au jeune public s'est déroulée de février à juin 2003. Elle a concerné 11 classes de Maurienne et Tarentaise, soit 220 enfants (CE2, CM1, CM2), 11 enseignants et 5 conseillers pédagogiques. 3300 photos ont été réalisées, à l'aide de 440 appareils photo Prêts à Photographier, et ont été mises en scène sur 440 m linéaires d'exposition. L'exposition a été présentée en plein air le 20

juin, sur le site de Rosuel, à tous les enfants des classes participantes, puis le 21 juin lors de la fête du Parc. Une tête de bouquetin, composée de 250 personnes assises, a été réalisée dans un pré de Rosuel et un grand gâteau d'anniversaire a été partagé par les enfants. Le Parc a confié à l'association Zone 5 Photographies la mise en œuvre technique de l'opération.

Des retombées très positives ont été enregistrées pour cette action, chez les enfants et les enseignants concernés des vallées. Une rencontre postérieure à l'événement entre le Parc et l'inspection académique de la Savoie a confirmé ce résultat fructueux. Le caractère original et innovant de cette opération pédagogique, le beau temps et le déroulement bien maîtrisé de la journée ont contribué à ce succès. Plus largement, on peut raisonnablement penser que l'investissement et l'adhésion des enfants pour ce projet aura eu un retentissement positif chez leurs parents. La dynamique créée sur toute la durée de l'opération (5 mois au total) a permis de relancer les contacts écoles/secteurs du Parc pour la mise en œuvre de projets pédagogiques en partenariat. Enfin, cette dynamique confirme l'intérêt de la création d'un volet « enfants » dans le journal semestriel en projet pour 2004.

#### Événement festif du 21 juin et déclinaisons

Le bilan circonstancié de l'événement « 40 ans du Parc » fait apparaître à la fois des points forts et des carences, lesquelles ont eu un impact sur la fréquentation de la journée du 21/06, plus faible qu'attendue, et sur la perception générale de l'événement.

Parmi les éléments fructueux de l'opération, il faut citer en premier lieu la forte implication et l'adhésion des communes et des acteurs locaux au projet, à travers des stands et des animations de qualité. Il a été noté également une bonne implication des différents partenaires des milieux associatifs et institutionnels du Parc. Un partenariat positif a pu être établi avec la Direction départementale jeunesse et sports qui a notamment appuyé trois associations participantes, Handisport Savoie, la Fédération française de la randonnée pédestre et le Club alpin français. Cela conforte la vision d'un espace protégé ouvert aux pratiques sportives et de découverte compatibles avec la protection de l'environnement, notamment en direction des jeunes. En corollaire de l'événement, on a enregistré un bon retour de la presse locale, régionale et nationale, sur tout le premier semestre 2003.

Parmi les aspects défavorables, il semble que la manifestation ait été perçue par le public local comme de nature institutionnelle et officielle davantage que populaire.

La communication autour de l'événement n'a pas suffisamment mis l'accent sur le caractère festif, offert à tous, de l'événement. Cela a traduit sans doute aussi la difficulté d'allier la dimension locale et la dimension nationale de ce quarantième anniversaire. Il eût été sans doute plus opportun de dissocier le concept officiel du concept festif de l'événement. Le déficit en matière d'animation générale de la journée a par ailleurs rendu plus difficile la gestion de la journée, dont la programmation a été très bousculée par des imprévus. L'animation aurait pu également valoriser les différents stands et animations et créer ainsi



une meilleure unité d'événement sur le site. Le repas, temps fort de tout événement, ne semble pas avoir été suffisamment valorisé dans l'annonce de la manifestation.

Il faut signaler en outre que le facteur météorologique, avec la canicule, a peut-être joué en défaveur de la fréquentation, la population des proches centres urbains hésitant à se déplacer. Enfin, si les gens des vallées ne sont pas venus en nombre, il faut considérer qu'un geste positif a été fait dans leur direction par le Parc, dans le sens d'une politique permanente de rapprochement avec les vallées, qui se construit jour après jour, à travers de nombreuses actions de différentes natures.

Les organismes agricoles ont participé, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, à la manifestation du 40<sup>e</sup> anniversaire du Parc à Peisey-Nancroix le 21 juin 2003. Ils ont notamment présenté plusieurs animaux des races concernées.

#### Déroulement de la journée du 21 juin

- ✓ Balades découverte autour de Rosuel :
  - Notre Dame des Vernettes : 2 sorties, 9 participants
  - Sentier-découverte de Rosuel : 2 sorties, 17 participants
  - Flore : 4 sorties, 50 participantsTotal de 8 sorties pour 76 participants
  
- ✓ Stands et animations
  - 23 communes participantes
  - 20 organismes participants
  
- ✓ Débat « Perspectives » (animé par Guy Chaumereuil) de 11 h à 12 h  
Participants : Henri Borlet, Jean-Paul Ferbayre, Gérard Nicoud, Alain Péaquin, Régis Ruffier des Aimes, Albert Tourt, Lucienne Zinant
  
- ✓ Table-ronde Histoire et Mémoires (animée par Guy Chaumereuil) : de 16h20 à 17h50  
Participants : Isabelle Mauz, René Varlet, Raoul Balmot, Gilbert André
  
- ✓ Agents du Parc national du Gran Paradiso  
Michele Ottino, Bruno Bassano, Hosmer Zambelli, Viviana Verthuy, Dario Desiena.  
2 agents du PNGP accueillis par 3 agents du PNV au col de Rhêmes-Golette
  
- ✓ Randonnée du collège de Modane (par les cols de la Leisse et du Palet) : 1 classe, 28 élèves avec des bénévoles FFRP, deux agents du Parc et 2 enseignants
  
- ✓ Course au Mont-Pourri : 8 participants (6 jeunes du groupe « Excellence » CAF avec un guide Cie de Vanoise et un agent du Parc)



Des manifestants, une centaine (sur les thèmes : retraites, éducation nationale, agriculture, environnement), ont perturbé une partie du déroulement prévu.

Une invitation à la journée du 21 juin a été adressée à tous les foyers des communes de l'espace Parc. De nombreuses invitations personnelles ont également été adressées, à des personnalités tant locales que nationales. Les anciens agents du Parc ont également été conviés, ainsi que les gardiens de refuge. Une affiche a été réalisée sur l'ensemble des secteurs pour l'annonce de l'événement dans les communes. 400 repas ont été offerts par le Parc à ses partenaires et un gâteau a été proposé à tous les participants. Les statistiques réalisées au parking Pont Baudin ont dénombré environ 1500 personnes à partir des véhicules comptabilisés. La mise en oeuvre logistique et la communication autour de l'événement ont été confiés par le Parc à l'agence Scene Morel Organisation.

#### **5.1.3.2 Développement de Soirées d'information animées par les secteurs**

Trois soirées, respectivement à Pralognan-la-Vanoise, à Bourg-Saint-Maurice et à Lanslevillard, ont été proposées aux habitants des communes, en décembre 2003, sur le thème de l'histoire et de la mémoire du Parc national de la Vanoise. Ces soirées s'appuyaient sur les travaux de recherche en sociologie menés par Isabelle Mauz et Adel Selmi. L'information sur cette rencontre a été réalisée par voie d'affichage - une affiche couleur a été créée par le Parc - sur l'ensemble des communes des secteurs concernés. Le taux de participation s'est avéré néanmoins très faible, avec toutefois un meilleur taux de participation pour la commune de Pralognan-la-Vanoise.

Ce type d'action, qui vise à davantage communiquer, de manière régulière, en direction des habitants, est encore nouveau dans l'esprit du public local. Le Parc compte bien maintenir ses efforts dans cette direction et table sur la continuité et la régularité de ces rendez-vous pour améliorer leur fréquentation.

#### **5.1.4 - Favoriser le partenariat avec les acteurs autour de la gestion conservatoire des ressources naturelles**

L'opération « Accueil et découverte en milieu sensible dans le Vallon de Chavière, à Pralognan-la-Vanoise », engagée en 1999, a été relancée en 2003 et sera menée à son terme pour le début de l'été 2004. Elle permettra de fournir, à l'attention des relais d'information touristiques locaux, un outil de communication sur l'activité pastorale dans cette vallée de la Moyenne Tarentaise.

#### **5.1.5 - Intégrer davantage le Parc dans le département de la Savoie**

##### **5.1.5.1. Participation à la réalisation de la Maison des Parcs à Chambéry**

Le Parc s'est impliqué dans la conception générale de la scénographie de cette maison d'accueil dont la réalisation s'effectuera sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Chambéry, aux côtés des parcs naturels



régionaux des Bauges et de la Chartreuse. Les contenus seront transversaux aux différents territoires dans une logique de sensibilisation au développement durable, tout en respectant les spécificités statutaires, géographiques et fonctionnelles de chacun. L'agence PIG Images est maître d'œuvre de l'opération.

Le projet a été présenté au Conseil d'administration en juin 2003. Il a été recommandé de mieux faire apparaître les objectifs poursuivis par la Vanoise dans cette opération ainsi que le partenariat avec le Parc national du Grand Paradis.

### **5.1.5.2 Participation aux manifestations au niveau du département (colloques, etc.)**

Les différentes manifestations auxquelles le Parc a participé peuvent toutes être rattachées à d'autres thématiques.

A noter l'association du Parc, en tant que membre du comité organisateur pour la deuxième année consécutive, au prix Maxime Viallet. Ce Prix a été créé en hommage au promoteur de l'AOC Beaufort, considéré comme un référent majeur de l'agriculture de montagne. Des agents du Parc ont ainsi participé aux visites du jury de plusieurs exploitations du Beaufortain, cette région agricole étant à l'honneur cette année.

## **5.2 - SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS, ACTEURS DE DEMAIN**

La sensibilisation des acteurs de demain se fait à 3 niveaux :

- les classes de la zone périphérique (action 5.2.2.1),
- les futurs professionnels de la montagne (action 5.2.2.2),
- Actions pédagogiques auprès de classes extérieures à l'espace-Parc

### **5.2.1 - Améliorer la qualité pédagogique et préciser la spécificité des interventions du Parc**

#### **5.2.1.1 Redéfinition des axes pédagogiques récurrents**

Ces axes pédagogiques récurrents ont été analysés par un groupe de travail interne.

Il convient d'orienter l'action pédagogique du Parc vers une sensibilisation du public scolaire comme acteur de demain, de favoriser la protection par l'appropriation du patrimoine, et de réaliser de la sensibilisation à l'environnement plus que d'asséner un discours « pro-Parc ».

En ce qui concerne le public adulte, le but est de favoriser l'adoption de la responsabilité et de l'action individuelle, ainsi que l'acquisition de comportements respectueux au sein des espaces protégés.



## **5.2.2 - Intégrer le Parc dans les actions pédagogiques engagées au niveau du Département**

### **5.2.2.1 Soutien aux projets pédagogiques dans les classes de la zone périphérique**

L'action du Parc auprès des classes de la zone périphérique se traduit par des interventions en classes et en extérieur, lors de programmes sur une année scolaire entière, ponctuellement ou de lors de visites du Parc en fin d'année scolaire. (voir annexe ci-jointe)

Toutes ces interventions sont gratuites conformément à la décision de la Commission Permanente.

De plus, cette année, 11 classes ont été impliquées dans l'anniversaire des 40 ans du Parc (voir action 5.1.3.1). Cette opération a utilisé beaucoup du temps agent dévolu au suivi des classes, le nombre d'intervention 2003 n'est donc pas le reflet d'une activité pédagogique « normale ».

### **5.2.2.2 Sensibilisation des futurs professionnels du tourisme**

(voir annexe ci-jointe)

### **5.2.2.3 Actions pédagogiques auprès de classes extérieures à l'espace-Parc**

Les classes transplantées ou hors ZP: cette dernière sensibilisation se réalise au sein de structures d'hébergement (centre de vacances ou refuge), en extérieur ou dans les écoles.

Pour les 2 dernières actions, le rôle du Parc peut se traduire par la commande d'un accompagnement ou d'une intervention d'un accompagnateur en montagne. (voir annexe ci-jointe.)

## **5.2.3 - Rénover les outils d'interventions pédagogiques**

### **5.2.3.2 Etude de faisabilité d'une reconversion du chalet de la Madeleine en espace de travail pédagogique**

Une première réunion interne a été tenue. Il en ressort principalement 2 obligations pour une ré-affectation de ce bâtiment en espace de travail pédagogique :

- restructuration et mise aux normes de l'intérieur du bâtiment,
- concertation étroite avec le milieu local de l'accueil de scolaires (centres d'hébergement) et avec les scolaires locaux (Inspection Académique et Accompagnateurs spécialisés).

Ce groupe de travail n'a pas encore étudié les nécessités techniques, ni le potentiel d'utilisation d'un bâtiment comme celui-ci après rénovation.

## **5.3 - ACCUEILLIR LES VISITEURS SUR LE TERRITOIRE**



### **5.3.2 - Assurer un renseignement direct, cohérent et de qualité aux visiteurs**

#### **5.3.2.1. Maintien et renforcement du réseau des hôtesses des points info-Vanoise**

Aucune modification significative n'est intervenue en 2003 dans le fonctionnement de ce réseau qui a donné satisfaction. Seul l'accueil hivernal à la Maison de la réserve naturelle du Plan de Tuéda a dû être suspendu par manque de disponibilité financière.

Les contacts recensés par les hôtesses ont à nouveau dépassé le seuil de 30 000 sur l'ensemble des points-info (juillet-août). La chute de la fréquentation de la fin-août se confirme alors que le début juillet a vu une fréquentation plus soutenue qu'au cours des étés précédents, sans doute en rapport avec la canicule qui sévissait en plaine. (voir annexe ci-jointe)

### **5.3.3 - Maintenir et affiner le positionnement de l'offre d'animation du parc**

#### **5.3.3.1 Maintien d'une offre mixte : soirées rencontre gratuites et randonnées payantes**

Le programme estival des animations du Parc maintient cette mixité de l'offre (payant et gratuit) mais le GRES (Groupe de Réflexion Pédagogie Animation) doit réfléchir quant à l'efficacité de certaines animations, par rapport aux lieux (secteurs ou communes) où elles se déroulent. De plus, la mise en place d'un système de labellisation, en 2004, des prestations d'accompagnateurs en montagne et guides de haute montagne (voir action 6.1.1.2) nécessitera une imbrication et une complémentarité accrue avec les animations réalisées par les gardes-moniteurs.

L'ensemble des données chiffrées des animations estivales figure en annexes.

Le Parc devrait à terme programmer des animations grand public en saison hivernale, saison où le Parc est moins connu du public visiteur (skieurs).

#### **5.3.3.2. Réalisation et valorisation de diaporamas**

La photothèque offre un fonds important aux agents qui souhaitent se doter d'un montage de diapositives personnalisé ou mettre à jour celui dont ils disposent. Ces diaporamas servent de support à diverses animations que sont amenés à faire les agents, du terrain ou du siège.

Cinq ou six gardes-moniteurs sont ainsi venus puiser dans la photothèque en 2003.

À noter que le développement de l'outil informatique incite de plus en plus de personnes, du siège en particulier, à faire appel à la photothèque pour réaliser des présentations en infographie (ordinateur relié à un vidéoprojecteur). À moyen terme il est probable que ce système supplantera la projection de diapositives.



Un cahier des charges pour la numérisation de la photothèque a été mis au point à la fin de l'année.

### **5.3.3.3. Réédition de l'événement culturel "Hautes lumières de Vanoise"**

Une réunion exploratoire a eu lieu en février 2003 entre Zone Cinq Photographies (coorganisateur de la 1<sup>e</sup> édition, en 1998) et le Parc, d'où a découlé un programme prévisionnel chiffré.

### **5.3.4 - Développer la gamme d'outils de découverte in situ**

#### Guide Gallimard Maurienne

Dans le cadre de la réalisation d'un guide de découverte de la Maurienne, la société d'édition Gallimard, missionnée par le Comité des stations de Maurienne, a sollicité le Parc pour la réalisation de deux double-page présentant l'espace protégé, du côté de la Maurienne. Le Parc a proposé un texte présentant un ensemble d'éléments caractéristiques de cette vallée, du point de vue naturel, culturel et paysager, en lien avec l'espace protégé. En relation à ces textes, a été fournie une sélection de photographies issues de la photothèque du Parc. Le guide devrait paraître au printemps 2004.

#### Dépliant géologie Fond d'Aussois

Le Parc a participé à la réalisation d'un dépliant intitulé « Petit guide géologique pour le randonneur curieux », initié par le comité scientifique du Club alpin français, en collaboration avec l'Université de Savoie. Destiné au grand public amateur de géologie, ce dépliant de 15 pages, très illustré de cartes et croquis, s'intéresse en particulier au secteur de Fond d'Aussois. Il sera diffusé de manière concertée par le Parc et par le Club alpin français durant l'été 2004, dans l'ensemble des refuges du secteur concerné et dans les points Info-Vanoise, au prix public de 2 € TTC.

#### **5.3.4.1 Poursuite de l'édition annuelle de l'Estive**

Le journal annuel L'Estive, tiré à 60 000 exemplaires et fort de sa 17<sup>ème</sup> édition en 2003, est le principal support d'information grand public des visiteurs de l'espace Parc. Il se veut un « mode d'emploi » du Parc et de ses services, complété par des thèmes d'actualité ou d'interprétation tant sur les aspects naturels que culturels du territoire. L'Estive est largement mis à disposition dans tous les points Info-Vanoise du Parc, dans les structures d'accueil locales et dans de nombreux autres offices du tourisme du département. Ce journal est remis pour toute demande générale d'information adressée au Parc, tout au long de l'année. Un contrat passé avec un prestataire spécialisé assure également, durant l'année, une diffusion de L'Estive dans près de 80 lieux d'hébergement touristique sur le département de la Savoie.

#### **5.3.4.2 Création de nouvelles fiches-service**

##### Dépliant ski de printemps 2003

Cette fiche-service, éditée à 5000 exemplaires, est un document attendu chaque année par les pratiquants de ski de printemps et par les professionnels du tourisme. Elle a donc été actualisée, par le biais d'un questionnaire rempli par les gardiens de refuge, puis adressée à une centaine de destinataires, relais d'information touristique et sportive, au niveau local, régional et national.



#### **5.3.4.4 Réalisation d'un cartoguide de découverte du patrimoine de la Vanoise**

Un guide de découverte du patrimoine naturel, culturel et paysager de l'espace Parc, accompagné d'une carte au 1/60 000 a été édité en coédition avec Glénat et Latitude-Cartagène en mai 2003. Le guide pratique (176 pages) s'articule en quatre territoires, découpés selon leur orientation géographique, par points cardinaux. Richement illustré de photographies et de dessins originaux, il aborde tous les éléments du patrimoine, de manière vivante, pédagogique et accessible à tous. Quarante itinéraires de découverte sont également proposés, tant en zone centrale qu'en zone périphérique. Cette répartition vise à éviter la concentration des flux de fréquentation en zone centrale et à permettre au visiteur de prendre la mesure de l'ensemble du patrimoine de l'espace Parc. La carte, compatible avec le GPS, a été réalisée à partir de données IGN. Elle est la synthèse d'une carte de randonnée et d'une carte d'information touristique et culturelle. En complémentarité avec les textes du guide, elle localise, sous forme de pictogrammes, les éléments remarquables du patrimoine à découvrir. Ce sont au total près de 900 pictogrammes qui renseignent cette carte. Les équipes du Parc, siège et terrain, ont largement contribué à l'élaboration de ces deux outils de découverte. Un collectif de 15 auteurs, spécialistes de leur domaine respectif, a également assuré la rédaction de textes. Un point presse a été organisé, en collaboration avec les éditions Glénat, au siège du Parc en juillet 2003. Les résultats des ventes (bilan décembre 2003, diffusions Parc, Cartothèque et Glénat), sont très satisfaisants et, concernant la carte, dépassent les prévisions. Le produit *guide seul* s'est moins vendu que le cartoguide, ce qui s'explique probablement par le prix très compétitif du lot carte et guide.

A titre exploratoire, un contact a été pris avec une société spécialisée pour décliner le guide et la carte sous forme de programme téléchargeable dans un ordinateur de poche utilisable sur le terrain et intégrant des informations d'ordre touristique émanant des offices du tourisme locaux. Ce type d'outil, déjà bien implanté dans le monde des affaires, est en plein développement dans le tourisme et pourrait satisfaire la curiosité des jeunes en lui donnant un contenu ludique à partir des informations concernant le territoire.

#### **5.3.4.6 Participation à la bourse d'échanges Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (ODTSI)**

Diffusion de documentations relatives au Parc national de la Vanoise :

- Journal « l'Estive »
- Fiches d'itinéraires
- Fiches de présentation (français, anglais, italien, allemand)
- Dépliants « couleur »
- Conseils aux randonneurs (français, anglais)
- Pour un comportement respectueux de la nature (français, anglais)

#### **5.3.7. Développer les outils scénographiques dans des lieux d'accueil à forte fréquentation**

##### **5.3.7.1. Réalisation d'une maison de la Vanoise à Pralognan**



Le programme de requalification de l'actuelle maison du Parc et du tourisme a été rédigé et affiné par la concertation interne et externe (Gérard Palloix, architecte-conseil du Parc, Commune, secteur, OT). Ce projet complexe eu égard au contexte foncier, urbain et technique devrait faire l'objet d'une consultation de concepteurs (architectes et scénographes) en 2004. Le Parc est maître d'ouvrage de la phase d'études et le sera également pour la réalisation.

### **5.3.7.3. Participation au projet de maison de la nature et de la forêt à Villarodin-Bourget**

Le Parc a participé à plusieurs réunions de définition du projet. Un bâtiment intéressant a été identifié au cœur du village de Villarodin pour accueillir cet espace d'interprétation qui serait associé à un commerce de proximité.

#### **Citons également les implications suivantes :**

- Le Parc a participé au recrutement par l'Office du tourisme de Termignon d'une nouvelle animatrice culturelle pour la Maison de la Vanoise, suite à la démission de la précédente.
- Il a été associé par la commune de Champagny-en-Vanoise à la préfiguration d'une exposition permanente sur le thème des glaciers dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien presbytère du hameau du Bois, en complémentarité avec le refuge-porte éponyme. L'étude de ce projet est confiée au cabinet Corine Maironi pour l'architecture et à l'Atelier M. et S. Ducloz pour la scénographie.
- Participation à des émissions et reportages TV :  
Des agents du Parc ont été interviewés dans le cadre de l'émission « Chroniques d'en haut » de France 3 sur le chantier du nouveau refuge du Fond d'Aussois (CAF) le 27 août.  
Dominique Giard a été interviewé (en anglais) par la chaîne anglaise BBC one / BBC World au sujet de la prise en compte de l'environnement dans les stations de sports d'hiver de l'espace-Parc.

### **5.3.8 - Renforcer l'information dans et sur les refuges**

#### **5.3.8.4 Organisation d'un programme de soirées-contes dans les refuges de l'espace-Parc**

Le Parc a mis en place un programme de soirées-contes en refuge durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet. Ces soirées et après-midi étaient animés par François BARRÉ.

Ces 30 représentations ont rassemblé à travers 17 refuges de l'espace Parc : 487 adultes et 66 enfants. Cette prestation a coûté 3 621 €. En terme de coût unitaire, cette animation est un peu plus chère qu'une prestation dans un refuge-porte par un accompagnateur en montagne (100 €). Cette opération devrait être reconduite avec la même forme en 2004.

## **5.4 - INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC HORS TERRITOIRE**



#### **5.4.1 - Réaliser des outils de communication sur des thématiques insuffisamment abordées**

##### **5.4.1.8 Participation à la réalisation d'un numéro hors-série consacré aux espaces protégés alpins français**

Une première réalisation de numéro hors-série Alpes Magazine sur les espaces protégés alpins avait été conduite en 1997, coordonnée par le Parc national de la Vanoise. Devant le bilan fructueux de cette opération, la DATAR a initié une nouvelle opération en 2003. Ce numéro a été coordonné par l'association ASTERS, en association avec le Réseau alpin des espaces protégés. En terme de contenu, les entrées thématiques transversales à tous les espaces ont été privilégiées, en mettant notamment l'accent sur les nouveaux enjeux auxquels les espaces protégés alpins font face.

Le tirage global a été de 60 000 exemplaires, 10 000 exemplaires ont été répartis entre les espaces protégés de l'arc alpin français, les autres exemplaires étant destinés à la diffusion en kiosque par Alpes Magazine.

#### **5.4.3 - Enrichir la collection de films proposée par le Parc**

##### **5.4.3.1. Réalisation d'un film : la Vanoise à travers ses acteurs**

Cette action a été prévue dans le cadre de la Charte Parc-Département.

La presque totalité des images a été tournée en 2003, hormis une ou deux séquences d'hiver et printemps.

L'élaboration du scénario a été bien avancée par la société de production, Advita, en liaison étroite avec le Parc.

La livraison du film sous forme de DVD doit avoir lieu comme prévu à l'orée de l'été 2004.

#### **5.4.5 - Développer des supports ludiques de sensibilisation**

##### **5.4.5.1 Réalisation d'un jeu pédagogique des Parcs nationaux**

###### Collaboration à la réalisation du Jeu Bioviva

Dans le cadre des quarante ans des parcs nationaux de France, le Ministère de l'écologie et du développement durable a engagé la réalisation d'un jeu éducatif, familial, destiné à faire connaître les richesses des parcs nationaux de France et à sensibiliser le grand public au respect de l'environnement. Ce jeu est commercialisé en France par les réseaux commerciaux habituels et par des distributeurs spécialisés tel « Nature & Découverte ». Chaque parc a également acquis un stock de ce jeu. Le Parc national de la Vanoise a remis ce jeu à l'ensemble des enseignants des écoles des communes de l'espace Parc ainsi qu'aux gardiens de refuges. Les secteurs disposent également d'un exemplaire comme appui à l'animation dans les classes ou auprès des groupes.



#### **5.4.5.2 Valorisation et diffusion d'un jeu pédagogique réalisé par une classe locale**

Le jeu dit « de la Classe d'Aussois » est un projet de valorisation d'un jeu réalisé par les enfants des classes d'Aussois avec l'aide de gardes-moniteurs. Ce jeu de plate-forme, qui a pour but de délivrer des animaux capturés par des braconniers, a le mérite d'être un jeu coopératif et de faire découvrir le Parc national de la Vanoise.

Une étude de jouabilité, d'intérêt et de concrétisation technique a été réalisée par le CPIE Savoie-Vivante. Le GRES (Groupe de Réflexion Pédagogie Animation) a émis un avis favorable, pour répondre à une meilleure intégration du Parc à la vie des populations locales, par le biais des enfants de la zone périphérique.

L'année 2004 devrait voir la réalisation d'une première série de jeux distribués aux écoles de la zone périphérique et dans les refuges-portes, en liaison avec l'Inspection Académique, pour un test grandeur nature avant une commercialisation possible par le réseau d'hôtesse.

#### **5.4.6 Poursuivre la contribution aux actions de communication interparcs**

##### Participation aux réunions des chargés de communication des Parcs Nationaux Français

Deux réunions des chargés de communication des parcs nationaux, auxquelles a participé le Parc, se sont tenues en 2003, l'une en janvier, l'autre en décembre 2003, à l'occasion du colloque des parcs nationaux, organisé par le Parc national des Pyrénées à Tarbes. La communication interparcs a été marquée cette année par la réflexion sur la nécessaire évolution de la communication des parcs nationaux et de sa mise en œuvre.

##### **5.4.6.1 Poursuite de la réalisation de l'agenda des parcs nationaux de France**

Le Parc a participé, comme chaque année à la réalisation de l'agenda 2004 des Parcs nationaux de France. Il a notamment fourni une base de photographies (une quarantaine) de grande qualité artistique et un texte relatif aux relations internationales du Parc. Le thème de l'ouverture des parcs nationaux français sur l'étranger a en effet été retenu pour l'année 2004. Il a donc été fait appel aux fonds iconographiques des Parcs nationaux du Grand Paradisio et de Berchtesgaden.

L'agenda des parcs nationaux est remis en fin d'année, en signe de collaboration, à tous les partenaires réguliers du Parc, institutionnels et locaux, directement par les secteurs.

#### **Autre action**

A noter la réunion de la cellule de concertation interparcs des chargés de mission agriculture, qui s'est tenue les 19 et 20 mars 2003 à LAURET (Hérault). Elle a permis la présentation des politiques d'actions dans le domaine agroenvironnemental pour les parcs nationaux des Pyrénées, des Cévennes, des Ecrins et de la Vanoise et le partage des expériences les plus intéressantes.

## **5.5 - RENFORCER LA COMMUNICATION INTERNE POUR UNE MEILLEURE**



## **UNITE ET COHERENCE DE LA COMMUNICATION DU PARC**

### **5.5.1 - Favoriser l'émergence d'une culture commune du Parc**

#### **5.5.1.1. Poursuite de la réalisation trimestrielle du journal interne du Parc**

Le journal interne, "Triton courrier", poursuit sa parution à raison de 4 numéros par an, soit un numéro par saison.

Il s'agit d'un outil essentiel de la communication au sein de l'établissement.

Les relations avec la presse sont régulières. Des communiqués sont adressés régulièrement aux médias locaux, régionaux, nationaux, généralistes ou spécialisés, selon les sujets.

Le quarantième anniversaire a fait l'objet nombreux échos dans la presse puisqu'une centaine de retours ont été dénombrés sur tous types de médias. Pour exemple, la fermeture hivernale du refuge du Palet, l'installation d'un couple de gypaètes barbus à Peisey-Nancroix ou encore la tenue d'un conseil d'administration du Parc à Villarodin-Bourget ont également fait l'objet d'un communiqué à la presse.

Le Parc répond en outre de nombreuses sollicitations tout au long de l'année, sur les différents sujets de son activité, avec cependant une dominante thématique tourisme/découverte. Une veille assurée sur toute la presse écrite française par le service de l'Argus de la presse permet de connaître et de conserver les toutes coupures de presse mentionnant le Parc national de la Vanoise.

Une collaboration régulière est instaurée avec la revue « Montagne & alpinisme », notamment dans le cadre de la Chronique des parcs nationaux. Le Parc propose trimestriellement des articles d'information ayant trait à ses différents domaines d'activité. Le numéro 4 de l'année 2004 a laissé une large place au Parc, notamment à travers une interview du Président du Conseil d'administration sur le thème des quarante ans du Parc, son bilan et ses perspectives ainsi qu'un portfolio d'une dizaine de photographies artistiques réalisées par les agents du Parc.

Les relations avec diverses chaînes de télévision et avec des producteurs de cinéma sont également fréquentes (voir annexe ci-jointe).

## **CHAPITRE 6 - CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL**



La mise au point et la poursuite de partenariats revêtent une importance particulière dans la mise en œuvre du Programme d'aménagement .

Des conventions ont ainsi été signées avec plusieurs partenaires institutionnels et des réunions d'échanges avec les communes ont été organisées.

## **6.1 - DEVELOPPER DES SYNERGIES ENTRE LE PARC ET LES ACTEURS LOCAUX**

### **6.1.1 - Définir une stratégie de territoire et de partenariat**

#### **6.1.1.2 Conventions d'application avec les différents partenaires locaux**

1) La convention cadre signée en 2003 avec le SNAM section Savoie (Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne), la Compagnie des Guides de Vanoise et le Bureau des Guides d'Aussois prévoyait une mise en place par le Parc d'un système de labellisation des prestations réalisées par des accompagnateurs en montagne et des guides de haute montagne sur l'espace-Parc.

Les conventions individuelles n'ont pas encore été conclues, mais le système a été expérimenté.

Le Parc ne proposait plus de sortie encadrée par un accompagnateur en montagne, et payante, dans son programme estival. Par contre, les hôtesses pouvaient servir de relais d'information pour les futurs labellisés auprès du public, le Parc faisant une publicité générale du système de labellisation.

L'année 2004 devrait voir le conventionnement individuel d'accompagnateurs et de guides

2) La révision de la convention pluriannuelle liant le Parc national de la Vanoise et la Chambre d'Agriculture de la Savoie a été menée à son terme au cours de l'année 2003 et sera en application jusqu'à la fin de l'année 2005. Outre l'intervention d'un technicien coordonnateur, la Chambre d'Agriculture mettra ainsi à disposition du Parc d'autres agents, notamment les conseillers de secteurs, dans leurs domaines de compétences respectifs, ainsi que toute donnée agricole utile et son réseau de compétences et de partenaires. Les domaines d'actions définis par la convention ont également été ajustés sur le nouveau Programme d'aménagement du Parc.

Par ailleurs, le chargé de mission pastoralisme et développement durable du Parc a été conforté par l'intervention à temps partiel de deux techniciens de secteurs du Parc, affectés à BONNEVAL-SUR-ARC et à PRALOGNAN-LA-VANOISE.

3) Convention entre le Parc national de la Vanoise et la Société des « 3 Vallées »

L'autorisation ministérielle relative aux travaux de sécurisation de la piste de l'Ours dans la réserve naturelle du Plan de Tuéda, en date du 7 février 2003, était assortie de certaines conditions dont la signature d'une convention de partenariat entre le Parc national de la Vanoise et la Société des « 3 Vallées ».

Le projet a été mis au point conjointement. Il prévoit :



- Des mesures en faveur de l'information et de la sensibilisation du public sur les milieux naturels, en vue de leur prise en compte par celui-ci (mise en œuvre par la Société des « 3 Vallées » en liaison avec le Parc national de la Vanoise).

- Des actions de suivi, de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel (mises en œuvre par le Parc national de la Vanoise avec l'appui financier de la Société des « 3 Vallées », à hauteur de 5 000 € par an).

La convention sera établie pour une durée de 5 ans.

4) Convention entre le Parc national de la Vanoise et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

Une convention annuelle de partenariat est signée entre le Parc et le C.P.N.S pour la mise en œuvre d'actions relatives au patrimoine naturel ( voir action 6.1.2.4).

5) Convention entre le Parc national de la Vanoise et l'Office National des Forêts

Un projet de convention pluriannuelle entre le Parc et l'O.N.F., pour un meilleur partenariat en faveur de l'environnement, a été étudié (voir action 1.4.3.1).

### **6.1.1.3 Convention avec la Région**

Un projet de convention a été préparé avec les services de la Région et a été présenté le 5 juin 2003 au Conseil d'administration, qui a donné délégation à la Commission permanente pour valider le projet définitif en fonction des remarques du Conseil régional.

Ce projet couvrait les différents thèmes d'action du Parc comportant des incidences positives, tant au niveau régional qu'au plan local, et rejoignant les orientations de la Région dans des différents domaines d'action.

Le Président du Conseil d'administration et le directeur ont présenté le 19 juin 2003, devant la commission environnement du Conseil Régional, des grands axes de la politique du Parc, et les propositions de partenariat avec la Région, en ce qui concerne le projet de convention et les propositions de programme 2003.

A l'issue de cette réunion, il a été envisagé de reprendre ce projet de convention en 2004.

En ce qui concerne les actions, un programme en deux tranches a été financé par la Région en 2003 (ci-joint).

### **6.1.1.4 Charte avec le département**

La Charte 2002-2004 a été signée en juin 2003, sous le titre « La Charte du 40<sup>ème</sup> anniversaire ».



Parmi les actions retenues, plusieurs ont donné lieu à des réalisations en 2003 :

- Action « milieux remarquables »,
- Inventaire et visualisation des câbles et lignes dangereux,
- Schéma d'interprétation,
- Livre « histoire et mémoires »,
- Film « La Vanoise à travers ses acteurs ».

#### **6.1.1.5 Participation aux réflexions et propositions en matière d'aménagement du territoire et de développement durable**

Le Parc (secteur de Val d'Isère) a été associé à la commission « environnement » pour l'examen de la candidature de Val d'Isère aux championnats du monde 2009 de ski alpin.

#### **6.1.2 - Développer le dialogue et la communication avec la population et les interlocuteurs institutionnels**

##### Document de synthèse du Programme d'aménagement

Afin de présenter de manière synthétique et illustrée les grands axes et les actions phares du Programme d'aménagement, le Parc a engagé la réalisation d'un document grand public. Celui-ci paraîtra en 2004 et sera adressé à tous les habitants des communes du Parc (12 500 foyers) et à l'ensemble des partenaires de l'établissement. Il servira en outre de document de communication sur la durée de la première étape de mise en œuvre du programme d'aménagement (un bilan et un réajustement du Programme d'aménagement étant prévus à mi-parcours).

##### **Réalisation d'une carte de vœux**

Comme chaque année, le Parc adresse ses vœux à l'ensemble de ses partenaires. Cette carte de vœux fait partie de l'ensemble des outils de communication développés par le Parc. Pour 2004 a été choisie la photo de l'ascension du Mont-Pourri, réalisée le 21 juin 2003, par des membres du Club alpin français, des accompagnateurs, des guides et des agents du Parc, lors du quarantième anniversaire du Parc. Ce sont environ 800 envois qui ont été effectués, auxquels s'ajoutent les vœux adressés à tous les foyers des communes du Parc (12 500 envois).

##### **6.1.2.1 Réunions régulières par secteur ou par thème**

En fonction du rythme annuel décidé fin 2002, dans le cadre de la concertation sur le Programme d'aménagement 2003-2009, des réunions avec toutes les communes, regroupées par secteurs (ou pour 2 secteurs), ont eu lieu en novembre et décembre 2003, avec l'ordre du jour suivant :

- Activité de chaque secteur,
- Schéma d'interprétation,
- Journal local de l'espace-Parc,
- Programme relatif aux lignes et câbles dangereux,



- Information sur le suivi du gypaète barbu,
- Projet de zonage par commune pour les aides aux toitures traditionnelles.

#### **6.1.2.4. Actions de « porter à connaissance » auprès des communes sur leur patrimoine naturel**

Le Parc a engagé une action d'information sur le patrimoine naturel des communes à l'attention des élus, de la population et du public en général.

Ce travail est mené en partenariat avec les communes concernées, et avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie dans le cadre d'une convention entre le Parc et celui-ci.

L'année 2003 a été consacrée à l'élaboration de documents sur le patrimoine national des communes d'Aussois, Champagny-en-Vanoise et Peisey Nancroix.

Un tel travail a été initié en fin d'année sur les communes de Lanslebourg, Pralognan-la-Vanoise et Villarodin-Bourget. Il sera poursuivi durant l'année 2004.

## **6.2 - METTRE EN VALEUR L'IDENTITE DU TERRITOIRE**

### **6.2.1 - Analyser et valoriser ce qui constitue l'identité et la spécificité du territoire du Parc et de chacune de ses parties**

#### **6.2.1.1 Réalisation d'un schéma d'interprétation dans les différentes actions de l'espace-Parc**

Le schéma d'interprétation se veut un outil de cadrage et un guide pour la mise en œuvre d'outils d'interprétation dans l'espace Parc, tant par le Parc lui-même que par ses partenaires. Il s'agit pour cela de définir, à partir de l'ensemble de l'offre patrimoniale, les éléments d'identité marquants et caractéristiques des différents lieux, afin d'assurer une bonne complémentarité des thématiques d'interprétation développées en différents points du territoire.

La réalisation d'un schéma d'interprétation de l'espace Parc a fait l'objet d'une consultation auprès de prestataires spécialisés en ingénierie touristique et culturelle. L'agence *Maîtres du Rêve*, basée à Aix-en-Provence, a été retenue par le jury pour la mise en œuvre de ce projet. La mise en œuvre de l'action débutera en janvier 2004, et s'étalera sur environ 12 mois, selon deux grandes phases : diagnostic des ressources et positionnement puis définition du plan d'interprétation proprement dit.

## **6.3 - PROMOUVOIR UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **6.3.2 - Valoriser la qualité du patrimoine sur le plan touristique**

#### **6.3.2.2 Pôle d'interprétation du patrimoine : hameau de Chavière Commune de Termignon**



Un cahier des charges pour la requalification du hameau de Chavière a été rédigé en partenariat avec la commune et une consultation aura lieu début 2004, après que la commune ait plus d'éléments au niveau du foncier.

## **CHAPITRE 7 - RELATIONS INTERNATIONALES**

Le Parc s'est impliqué fortement au niveau international, tant par sa participation au réseau alpin des espaces protégés que par son implication dans des instances internationales (UICN), son partenariat avec des espaces protégés dans le cadre de programmes internationaux (INTERREG, LIFE), ou sa participation à des conférences et colloques internationaux.

### **7.1 - DEVELOPPER DES SYNERGIES AVEC DES PARCS ETRANGERS**

#### **7.1.1 - Participer de manière active au réseau alpin des espaces protégés**

##### **7.1.1.1. Participation de l'ensemble des agents aux activités du réseau**

Le Président du Conseil d'administration et trois agents du parc ont participé au premier voyage d'études organisé par le réseau du 2 au 6 novembre au Sud-Tyrol sur le thème des centres d'accueil des visiteurs dans les espaces protégés. Ce voyage a donné de très utiles éclairages sur la conception et le fonctionnement de tels espaces d'accueil, qui seront valorisés dans le cadre des projets en cours de définition (Pralognan, Villarodin-Bourget, Champagny).

Le Parc a participé au groupe de suivi national (réunions à DIGNES, et à AIX LES BAINS dans le cadre des journées des Parcs naturels régionaux).

A noter également la participation du Parc à la conférence internationale de Berchtesgaden, au mois de juin, et son partenariat avec les Parcs nationaux du Grand Paradis (Programme INTERREG sur le Bouquetin, 40<sup>ème</sup> anniversaire du Parc national de la Vanoise) et de Berchtesgaden (Programme INTERREG Habitatp sur la cartographie des milieux naturels).

#### **7.1.2 – Développer le partenariat avec le Parc national du Grand Paradis**

##### **7.1.2.4 Présentation dans les points info Vanoise d'éléments sur le Parc national du Grand Paradis**

Le dépliant d'information aux visiteurs sur l'espace Vanoise-Grand Paradis, dont la première édition datait de 1994, a été entièrement remanié et réédité en 2003. Le texte a été actualisé et la carte, intégralement refaite pour une meilleure qualité de renseignement. Ce document sera remis gratuitement



à tous les visiteurs, dans les points Info-Vanoise et dans de nombreux offices du tourisme du département, approvisionnés lors de la bourse d'échange touristique qui se déroule chaque année en mai. Il en sera de même sur l'ensemble des lieux d'accueil dans le Parc national du Grand Paradis.

## **7.2 - VALORISER L'EXPERIENCE DU PARC ET RENFORCER SON IMAGE ET SA NOTORIETE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE**

### **7.2.1 - Bénéficiaire des labels internationaux**

#### **7.2.1.1 Implication dans le cadre du Diplôme européen**

Les recommandations liées au renouvellement du diplôme en 2001 ont été prises en compte.

Le rapport de l'année 2003 a été adressé au Conseil de l'Europe début 2004.

#### **7.2.1.2 Inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO**

La Direction de la nature et des paysages a manifesté la volonté de relancer la procédure d'inscription de certains parcs nationaux, notamment dans une logique transfrontalière, au Patrimoine mondial.

Pour les parcs alpins, il a été décidé qu'un argumentaire serait établi pour mettre en évidence les principales caractéristiques de l'arc alpin et le rôle des parcs nationaux comme éléments représentant une richesse exceptionnelle qui justifie cette reconnaissance. Ce travail doit être réalisé, avec l'appui du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, dans le cadre du Réseau alpin des espaces protégés.

### **7.2.2 - Poursuivre la participation a des instances internationales**

#### **7.2.2.1 Participation aux actions de l'UICN**

Philippe TRAUB a participé aux réunions du Comité français pour l'UICN et de la Commission « parcs nationaux et aires protégés » qu'il a présidée jusqu'à fin 2003.

Cette commission a élaboré des éléments de stratégie pour les aires protégées en France, qui ont été adoptés par le Comité français et qui doivent être complétés par la suite, notamment en ce qui concerne l'Outre mer, et déclinés au niveau régional.

Au titre de cette commission, Ph TRAUB a participé au congrès mondial des parcs, du 8 au 15 septembre 2003 à Durban en Afrique du Sud.

Les congrès mondiaux des parcs ont lieu tous les 10 ans.



Le constat en matière d'évolution des aires protégées depuis le congrès de Caracas en 1992 est très positif sur le plan quantitatif :

En 1992 : 44 000 aires protégées couvraient 5 % de la surface mondiale des milieux terrestres ;  
En 2003 : 100 000 aires protégées couvrent 11.5 % des milieux terrestres.

Mais on peut regretter que moins de 0.5 % des milieux marins soient situés dans des aires protégées.

On peut également s'interroger sur la réalité de la protection et de la gestion dans certaines aires protégées existant sur le papier.

Plusieurs documents de conclusion ont été adoptés lors du Congrès (à consulter sur le site du Congrès : <http://www.iucn.org/wpc2003/francais/index.htm>).

- l'accord de Durban,
- le plan d'action de Durban,
- le message à la convention sur la diversité écologique,
- 32 recommandations.

Certaines annonces ont été faites concernant la création de nouvelles aires protégées, notamment à Madagascar, au Sénégal et au Brésil, sur plus de vingt millions d'hectares .

On peut citer quelques orientations mises en évidence :

- Passer du quantitatif au qualitatif, en s'assurant que les aires protégées remplissent bien leur rôle, grâce à une gestion appropriée et avec des évaluations périodiques.
- Prendre en compte les aspirations légitimes des peuples autochtones et des populations locales, même si ce terme ne recouvre pas partout la même signification.
- Donner un rôle large aux aires protégées, notamment dans les domaines suivants, en jouant sur les différentes formules d'aires protégées : lutte contre la pauvreté, action pour la paix dans le cadre de certains parcs transfrontaliers, protection des ressources en eau pour l'alimentation des centres urbains, contribution au développement local...
- Associer tous les acteurs, y compris les partenaires privés.

### **7.2.3 - Participer a des échanges avec différents pays**

#### **7.2.3.1. Réponse à des sollicitations**

Le Parc a accueilli pendant deux jours Mark Lees, responsable des centres d'accueil d'un parc national australien (Kociusko), avec des visites de terrain sur divers lieux d'accueil du public.



## **CHAPITRE 8 - MOYENS , OUTILS ET METHODES**

Les moyens humains ont été gérés pour une mise en œuvre active des actions du Programme d'aménagement.

Des collaborations extérieures ont été recherchées dans certains domaines. Citons le bureau d'études EDATER pour la mise au point d'une méthode de « suivi-évaluation » du Programme d'aménagement, M. Gérard PALLOIX, architecte, pour une optimisation de la mise en œuvre des opérations relatives aux bâtiments du Parc, trois chargés de mission recrutés en C.D.D. pour l'élaboration des trois premiers plans de gestion des secteurs.

En 2003 deux inspections ont été réalisées : une inspection générale de l'environnement et une inspection de la Cour des Comptes.

Les différentes instances du Parc se sont réunies à plusieurs reprises en 2003 (ordres du jour en annexe) :

- Le Conseil d'administration : 14 mars (réunion consacrée à l'examen du projet du Programme d'aménagement 2003-2009), 5 juin et 13 novembre.
- La Commission permanente : 14 janvier et le 10 juillet.

Le Comité scientifique : 13 mars et 16 octobre.

### **8.1 - LE PERSONNEL**

L'équipe du Parc, chargée de mettre en œuvre, sous la responsabilité du Directeur, la politique définie par le Conseil d'administration se compose d'agents permanents, de personnel saisonnier et de divers collaborateurs. Sur l'ensemble de l'année, c'est ainsi plus de 100 personnes qui sont directement rémunérées par le Parc national.

Le personnel permanent participe à l'ensemble des missions du Parc : acquisition des connaissances scientifiques, conservation du patrimoine, pédagogie-accueil, participation à la vie locale et appui à un



développement économique respectueux de l'environnement. Le personnel saisonnier participe plus particulièrement aux missions du pôle découverte-aménagement. Les collaborateurs divers occasionnels apportent principalement leur concours au pôle patrimoine.

### **L'effectif global permanent**

Le Parc dispose de 64 postes budgétaires, répartis entre le personnel fonctionnaire et le personnel contractuel. Actuellement ces postes sont affectés au siège (25), sur le terrain (38) et un à l'ATEN ;

Les tableaux des effectifs budgétaires et l'organigramme du Parc figurent en annexe.

### **Le personnel permanent**

Mouvements intervenus en 2003

#### Arrivée :

Pierre LACOSSE, agent technique de l'Environnement stagiaire affecté au Parc national de la Vanoise à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003. Après un an d'école entrecoupé de stage à Pralognan sous le tutorat de Pascal LANGER, il occupe un poste sur le secteur de MODANE depuis janvier 2004.

Suite au concours de repyramidage, deux agents de l'O.N.C.F.S ont été affectés en Vanoise au 1<sup>er</sup> février 2003 :

- Pierre Marie DUBRULLE, sur le secteur de BONNEVAL, avec une mission transversale sur l'agriculture
- Henri SURET, sur le secteur de BOURG SAINT MAURICE, avec une mission transversale sur la faune.

Les deux agents de Vanoise qui ont réussi ce concours au titre du repyramidage sont :

- Jean-Luc ETIEVANT, chef de secteur à TERMIGNON
- Clotilde SAGOT, affectée sur le secteur de PRALOGNAN avec une mission transversale sur l'agriculture.

Deux agents du C.S.P. sont arrivés sur le secteur de TERMIGNON :

- Didier MALRAT le 1<sup>er</sup> mai 2003 et Nathalie TISSOT le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

A la mission technique, après 8 mois d'intérim assuré par Anne-Marie DOS SANTOS et Lionel TAMISIER, Franck DORNE, technicien de la fonction publique territoriale, précédemment en poste à la mairie de CROLLES a pris ses fonctions, en tant que chargé de mission au 1<sup>er</sup> novembre 2003.

#### Départ :

- Alain DEVAUX, chargé de mission technique a réussi le concours d'ITPE et a rejoint l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat au 1<sup>er</sup> mars 2003.



- Christophe FERRIER, agent technique de l'Environnement sur le secteur de TERMIGNON a obtenu une mutation à l'O.N.C.F.S. à CHAMBERY au 1<sup>er</sup> mai 2003.

- Rémy BARRAUD, agent technique de l'Environnement à VAL D'ISERE a obtenu une mutation pour le Parc national des Cévennes au 1<sup>er</sup> août 2003.

N'était pas pourvu au 31 décembre 2003 un poste d'agent technique sur le secteur de VAL D'ISERE.

Bien qu'elle n'ait pas fait partie du personnel permanent, il convient de noter le départ de Corine BERTHOLET, du fait de la fin de son contrat emploi-jeune au 31 octobre 2003. Le Parc a dû se réorganiser (mise en place d'un standard automatisé, passation d'un contrat avec un prestataire pour la mise à jour du site Internet du Parc, ....). Par ailleurs, certaines missions sont assurées moins complètement du fait de ce départ.

### **Le personnel saisonnier et temporaire**

L'activité touristique estivale fait affluer une très forte population de vacanciers dans l'espace-Parc. Pour répondre aux missions de pédagogie et d'accueil, du personnel saisonnier est recruté par le Parc en cette période de forte fréquentation. Le recrutement se fait par embauche directe :

→ 17 hôtesses d'accueil, installées dans 15 Offices de tourisme des stations et villages de la zone périphérique où le Parc dispose de personnel permanent. Ces personnes ont été recrutées pour une durée de trois mois à compter du 18 juin.

→ 4 surveillants de refuges : dans les refuges qui n'ont pas l'équipement nécessaire pour être gardés, les surveillants assurent un accueil de qualité pendant les mois de juillet et août (8 mois d'embauche). Ils contrôlent l'organisation du couchage, s'assurent du bon ordre et du paiement des nuitées. Ils sont installés dans les refuges de Plaisance, Lacs Merlets, Cuchet, La Martin. Sur le site de Turia, en 2003 une personne a été embauchée afin d'assurer les prestations de nettoyage et d'accueil (2 mois d'embauche).

En 2003, il faut noter l'embauche d'une hôtesse bénéficiant d'un contrat à 80 % du 18 juin au 30 août, afin de renforcer la présence du point info Vanoise sur les communes de TIGNES et VAL D'ISERE.

Le Parc recrute également une hôtesse coordinatrice pendant cinq mois sur PRALOGNAN.

→ Pour la surveillance et l'animation de Réserves naturelles gérées par le Parc, celui-ci embauche 3 gardes animatrices. Les gardes animatrices des Réserves de la Sassièrre et de la Bailletaz ont bénéficié d'un contrat de 5 mois. Sur la Réserve naturelle de Tuéda la garde animatrice a été embauchée du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

→ Pour l'entretien des sentiers et des bâtiments du Parc, 12 ouvriers ont été embauchés pour des durées de 2 à 4 mois.  
Cela a représenté 30.5 mois d'activité.



→ En 2003, afin de pallier aux surcharges momentanées de travail, une personne a bénéficié d'un contrat de 3 mois à mi-temps au service documentation et une autre un contrat de 5.5 mois à la mission technique.

### Les stagiaires

Le Parc a reçu 350 demandes de stage en 2003.

33 conventions ont été signées avec des établissements scolaires. Cela a représenté 53.5 mois de stages sur les thèmes suivants :

- géologie (1)
- dénombrement des ongulés sauvages (1)
- le suivi d'une population de bouquetin (9)
- la connaissance de l'entreprise (10)
- la capture des marmottes et étude (3)
- l'étude et la réintroduction du gypaète barbu (2)
- l'étude écoéthologique du lagopède (2)
- rapaces rupicoles (1)
- étude du site de Turia (1)
- étude aménagements sentiers et piste (1)
- sensibilisation du public dans les refuges (1)
- accueil (1)

### Les sollicitations reçues

Nombre de courriers adressés au Parc :

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Emploi-jeunes		0	1		8		
Stage	350	310	238	463	325	380	383
Emploi	220	140	110	187		327	301
Emploi saisonnier	26	23	257	124	295	51	111
Service national environnement		0	0		0	52	
Objection de conscience		0	0	12	43	82	81
Bénévolat		0	3	13	4	10	3
Contrat de qualification et d'apprentissage	61	59	39	46	48	57	62
<b>TOTAL</b>	<b>657</b>	<b>532</b>	<b>648</b>	<b>845</b>	<b>723</b>	<b>959</b>	<b>941</b>

A ces chiffres, il faudrait rajouter les sollicitations par courriel qui sont de plus en plus importantes et qui ne sont pas comptabilisées pour l'instant.

### Les organismes paritaires

→ Le Comité Technique Paritaire Central s'est réuni trois fois en 2003 :



↪ Réunion du 3 février 2003

- Approbation du compte rendu du 12 novembre 2002,
- Gel budgétaire,
- Evaluation de la mise en œuvre de l'ARTT,
- Programme d'aménagement,
- Indemnité de sujétion,
- Indemnité de fonction des adjoints administratifs,
- Situation des emplois précaires,
- Questions diverses.

↪ Réunion du 12 mai 2003

- Indemnité de sujétion,
- Point sur le personnel saisonnier,
- Prime des administratifs.

↪ Réunion du 7 novembre 2003

- Approbation des comptes rendus du 3 février et 12 mai 2003,
- Projet de budget 2004,
- Discussion sur le rapport Giran,
- Organisation du standard/accueil,
- Information sur l'élaboration du plan de formation et du dispositif d'évaluation,
- Régime indemnitaire du personnel administratif,
- Evaluation ARTT,
- Suivi des emplois précaires (emploi jeune – CES – CEC).

→ Le Comité hygiène et sécurité

Au cours de l'année le C.H.S. s'est réuni une fois :

Réunion du 16 décembre 2003

- Rapport du médecin de prévention, année 2001,
- Accidents du travail,
- Cahiers d'hygiène et de sécurité,
- Bilan de l'utilisation des sacs ABS,
- Commande matériels,
- Elaboration du document unique,
- Plan de prévention des risques routiers,
- Formations,
- Atelier de secteur,
- Registre du droit de retrait,
- Questions diverses.

**8.1.1. - Assurer une présence et une « veille » continue sur le territoire en s'appuyant sur le réseau d'agents de terrain**

**8.1.1.1 Présence et veille continue**



De par la présence des agents sur le terrain, cette mission est menée en continue.

## **8.1.2. - Renforcer la formation du personnel**

### **8.1.2.1 Réalisation d'un plan de formation**

A partir des éléments du Programme d'aménagement et des réflexions interparcs sur l'évolution des métiers, l'élaboration du plan de formation a démarré en 2003, avec l'appui technique de l'ATEN et d'un bureau d'étude.

Les objectifs du plan ont été précisés aux responsables hiérarchiques en fin d'année et le recensement des besoins individuels de formation aura lieu en 2004.

### **8.1.2.2. Mise en œuvre du programme annuel des actions de formation**

Le groupe formation s'est réuni en février, afin de hiérarchiser les demandes de stage pour 2003.

En 2003, la formation dont ont bénéficié les agents ont été dispensé par deux organismes partenaires de l'établissement. Le Parc a également organisé des formations sur son budget propre.

#### **8.1.2.2.1 ATEN**

31 agents ont participé à 25 stages pour 369 journées. Ces sessions ont notamment concerné les 6 agents en prise de poste pour 13 stages qui ont représenté 203 journées.

#### **8.1.2.2.2 IFORE**

L'IFORE (Institut de formation à l'Environnement, dépendant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) propose des formations au personnel du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

8 agents dont 4 au titre de formation prise de poste technicien ont participé à 6 stages soit 59 journées de formation.

#### **8.1.2.2.3 Formations internes :**

Le budget propre du Parc pour la formation a été en 2003 de 10 529 € (hors stages ATEN) ; ce budget ne comprend pas certains frais pédagogiques qui n'ont pas été facturés au Parc grâce aux relations de partenariat qui ont été établies sur la durée avec plusieurs organismes ou experts-intervenants.

↳ En matière de flore



Pour permettre à chaque agent de terrain d'atteindre un niveau de compétence satisfaisant, il est organisé des sorties sur le terrain adaptées à la reconnaissance de plantes communes (amica des montagnes, lis martagon, etc.), de plantes indicatrices biologiques (tabouret à feuilles rondes, androsace alpine, etc.), de groupes de plantes symboliques en Vanoise (gentianes, pédiculaires, saules,...), de plantes à forte valeur patrimoniale (laîche maritime, dracocéphale d'Autriche, etc.).

Il y a eu 14 sorties en 2003 ; représentant 51 journées agents. Les agents des secteurs y compris les gardes-animatrices des Réserves naturelles ont participé à une ou deux sorties sur la période.

#### ↳ En matière de cynégétique

En 2003, a eu lieu une journée de formation, à laquelle 15 agents ont participé, réalisée par l'O.N.C.F.S, avant l'ouverture de la chasse sur la réglementation et les techniques de gestion.

#### ↳ En matière de sécurité

Une formation recherche d'ARVA a été organisée par le Peloton de gendarmerie de Haute Montagne (PGHM) de Modane en début d'année. ( participants)

Les membres du C.H.S. ont eu une présentation de leurs obligations pendant 2 jours par l'animateur hygiène et sécurité de la D.D.E. 74.

Un agent a bénéficié de cours de ski avec l'Ecole de Ski français pour améliorer sa sécurité lors des déplacements hivernaux ;

#### ↳ En langues étrangères

Au siège, une formation de 40 h à la pratique de l'anglais a débuté en septembre. Deux agents du secteur de Termignon se forment également à l'anglais à Modane.

Quant à l'italien, une attribution de cassette audiovisuelle a eu lieu en direction des débutants.

D'autres formations ont été organisées en interne :

- formation à l'utilisation de Power Point (12 participants)
- une formation aux orthoptères (1 participant).

Le nombre total de journées de formation par agent s'établit en moyenne pour 2003 à 10.6 journées avec, bien entendu, de grandes disparités, les agents en prise de poste étant les plus gros consommateurs de formation (247 journées).

## **8.2 - OUTILS ET METHODES**



## **8.2.1 - Elaborer une planification spatiale**

### **8.2.1.2 Plans de gestion des secteurs**

Le plan du travail a été élaboré, et le recrutement de chargés de mission pour l'élaboration des 3

## **8.2.2 - Préciser l'application de la réglementation**

### **8.2.2.1 Bilan annuel et réflexion sur la politique pénale de l'établissement**

En 2003, trois rencontres ont eu lieu avec Monsieur le Procureur de la République, afin de disposer d'informations sur les suites données aux procédures rédigées par les agents commissionnés.

Le document de politique pénale élaboré dans le cadre de la préparation du Programme d'aménagement est au visa du Parquet.

Le groupe thématique réglementation a fixé en début d'année les orientations en matière de suivi des missions de police de l'environnement.

### **Application de la réglementation - Bilan 2003**

L'application de la réglementation représente, en 2003, 7 % du temps d'activité des agents de terrain.

En matière contraventionnelle, les infractions bénignes peuvent faire l'objet d'une remontrance verbale, sans être constatées par un timbre-amende ou un procès-verbal. Les faits et infractions constatés en 2003 ont donné lieu aux interventions suivantes :

Tous secteurs confondus 626 infractions ont été relevées en 2003 : 53 timbres-amendes ont été dressés et 29 procès verbaux rédigés.

### **INFRACTIONS CONSTATEES EN 2003**

NATURE DES INFRACTIONS	Nombre d'amendes forfaitaires	Nombre de procès-verbaux dressés	Nombre de procès-verbaux pour lesquels le parc s'est porté partie civile	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à une condamnation
<b>INFRACTIONS GENERALES</b>				
- Atteinte à une espèce animale ou végétale protégée	sans objet	1		
- Infraction à un arrêté de biotope	sans objet			
- Infraction à la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	sans objet	8		
- Infraction à la police de la chasse	sans objet	5		
- Infractions à la police de la pêche en eau douce	sans objet			
- Infractions marines (autres que les infraction prévues par la réglementation du parc)	sans objet			
<b>SOUS TOTAL INFRACTIONS GENERALES</b>		<b>14</b>		
<b>INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC</b>				
Activités agricoles, pastorales, forestières	sans objet			
- Activités industrielles ou commerciales	sans objet			
- Camping, bivouac	14			
- Activités de cinéma, radio, télévision	sans objet			
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	13			
- Constructions, travaux, extractions...	Sans objet	1		
- Dépôts d'ordures, déversements				
- Divagation de bestiaux	sans objet			
- Feu	sans objet			
- Inscriptions, signes, dessins		1		
- Introduction de chiens	14			
- Minéraux et fossiles	sans objet			
- Pêche maritimes / sous-marine				
- Publicité (ZC ou ZP)	sans objet			
- Survol	sans objet	8		
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareil sonore)				
- Trouble ou dérangement d'animaux				
- Atteintes à la faune hors espèces protégées	sans objet			



- Atteintes à la flore hors espèces protégées				
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux				
- Port d'armes à feu ou de munitions	sans objet			
- Utilisation de la dénomination Parc national	sans objet			
- Pénétration dans une zone interdite				
- Infraction aux arrêtés du directeur	1			
- Opposition à la visite des sacs et véhicules	sans objet			
<b>SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC</b>	<b>42</b>	<b>10</b>		

<b>INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES GERES PAR LE PARC</b>				
- Activités agricoles, pastorales, forestières	sans objet			
- Activités industrielles ou commerciales	sans objet			
- Camping, bivouac	1			
- Activités de cinéma, radio, télévision	sans objet			
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	2			
- Constructions, travaux, extractions...	sans objet			
- Dépôts d'ordures, déversements	sans objet			
- Divagation de bestiaux(chiens)		1		
- Feu				
- Inscriptions, signes, dessins				
- Introduction de chiens	3			
- Minéraux et fossiles				
- Pêche maritimes / sous-marine	sans objet			
- Publicité	sans objet			
- Survol	sans objet	3		
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareils sonore)				
- Trouble ou dérangement d'animaux	1			
- Atteintes à la faune hors espèces protégées	sans objet			
- Atteintes à la flore hors espèces protégées	4			
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux				
- Port d'armes à feu ou de munitions	sans objet			
- Pénétration dans une zone interdite	sans objet			
- Infraction aux arrêtés du préfet				
- Opposition à la visite des sacs et véhicules	sans objet			



- Destruction ou modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve	sans objet	1		
<b>SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES</b>	<b>11</b>	<b>5</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53</b>	<b>29</b>		

### Suites données à ces procédures

En 2003, sur les 29 procès verbaux, 10 affaires ont été classées sans suite pour auteur inconnu, 8 procédures ont fait l'objet d'un classement avertissement, trois dossiers ont été transférés au Tribunal pour audience, les autres sont toujours en enquête. Sur les 53 timbres amendes, 42 ont été payés. Les autres ont été transmis à l'officier du ministère public.

### Répartition par nature d'infraction

#### Procès-verbaux

Nature	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Circulation	4	2	6	7	3	14	8
Survol	9	4	5	8	4	12	11
Chasse	3	2	1	2	1	4	5
Divers		3		4	5	10	5
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>29</b>

#### Circulation

Les infractions de circulation ont concerné 2 moto-neige, 3 moto-trials, 2 véhicules et une publicité montrant des moto-trials circulant dans le milieu naturel.

#### Survols

Sur les 11 infractions relevées pour le survol du Parc, 2 concernaient des hélicoptères, 5 des planeurs, 5 des avions et 2 des parapentes.

#### Chasse

Les infractions à la police de la chasse, en augmentation en 2003 ont concerné le non respect du plan de chasse chamois, (3), la chasse en zone centrale du Parc (1) et la chasse par des moyens non autorisés. Il faut noter également le transport d'un trophée de bouquetin.



## Timbres-amendes

Nature	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Chiens	17	10	9	17	9	10	17
Camping	5	10	8	11	9	11	15
Circulation	3	8	4	8	6	18	15
Ski	3	3	6				1
Cueillette	1	2	13	15	6		4
Trouble de la faune			2				
Divers (feu)				1	1		1
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>31</b>	<b>39</b>	<b>53</b>

Secteur de BONNEVAL : il faut noter les problèmes de stationnement de véhicules ou de camping-car en zone centrale du Parc (La Tuillière – Les Druges – La Duis – La Lenta) ainsi qu'un problème de ruisseau sans autorisation.

Secteur de TERMIGNON : un tiers des infractions constatées concerne l'arrêt de circulation sur la route d'Entre-deux-Eaux. Il faut noter l'augmentation significative des poubelles et ordures laissées dans le Parc.

Quant à la localisation des infractions, 90 % d'entre-elles ont été relevées sur la commune de TERMIGNON.

Comme en 2002, 1/5 des infractions constatées ont fait l'objet d'un timbre-amende ou d'un procès verbal et la moitié a donné lieu à une intervention pédagogique.

Secteur de MODANE : sur 27 infractions constatées 44.44 % concernaient du survol, 22.22 % des circulations dans le milieu naturel. Il faut noter la présence de chiens en zone centrale du Parc à la Seteria et à Plan d'Amont.

Secteur de PRALOGNAN : 19.38 % des infractions constatées ont donné lieu à un timbre amende ou procès verbal.

Il faut noter que 33 % des contraventions concernent du survol non autorisé et 30 % l'introduction de chien.

Les infractions relevées en Réserve naturelle de TUEDA représentent 30 % des contraventions du secteur.

Secteur de BOURG SAINT MAURICE : la forte pratique des sports motorisés (trial – moto-cross) dans le milieu naturel se confirme. Le survol des zones protégées (zone centrale et réserve naturelle) à moins de 1000m est une pratique de plus en plus courante. Hélicoptères et avions sont nettement en tête des engins utilisés, mais on note une fréquentation non négligeable de planeurs qui ont la particularité de prendre des ascendances à l'aplomb de sites très fréquentés par les populations d'ongulés (versant sud, ouest et nord-ouest du Mont Pourri).

Secteur de VAL D'ISERE : on notera que sur les 223 infractions observées, 2 types d'infraction sont prépondérants : les « chiens non tenus en laisse » (55, soit 25%) et les survols sans distinction (60, soit 27 %). Viennent en troisième position les infractions observées à la loi 4x4 (11%).



On remarquera que la part des timbres-amendes (3%) et procès verbaux (4%) est très minime par rapport au total des infractions observées, alors qu'il y a tout de même contact avec le contrevenant pour une part importante des infractions observées (58%).

### **8.2.3 - Optimiser le système d'information géographique du Parc**

#### Restitution cartographique

La cellule SIG a été fortement sollicitée cette année sur les aspects cartographiques pour des documents « internes » :

Cartographie des plans de gestion des réserves naturelles du plan de Tueda (Action 1.3.3.1), de la Baillettaz (Action 1.3.3.3) et de la Grande Sassièrè (Action 1.3.3.2)

Cartographie des pelouses sub-steppiques de Haute-Maurienne (Action 1.3.1.2)

Inventaire des zones humides en zone centrale (Action 1.2.2.1)

Réalisation de cartographies sur les plaquettes « randonnées » éditées par le Parc national de la Vanoise.

et pour des documents destinés au grand public :

Cartoguide (Action 5.3.4.4)

Documents sur le patrimoine naturel des communes de Peisey-Nancroix, Aussois et Champagny-en-Vanoise (Action 6.1.2.4)

Les réflexions sur la position de la cellule SIG lors de la réalisation du Programme d'aménagement ont permis d'aboutir à une meilleure prise en compte des données géographiques dans la mise en œuvre des projets. La cellule SIG est maintenant associée à l'amont des projets, et non plus seulement en aval pour une restitution cartographique.

#### Manipulation SIG

Suite à la demande du chargé de mission Flore en 2002, la cellule SIG a cherché à connaître la localisation « a priori » de certains taxons dont les exigences écologiques et topographiques sont bien connues. Cet exercice avait pour but d'orienter les prospections de terrain afin d'enrichir quantitativement et qualitativement les connaissances de l'établissement dans ce domaine. Cet exercice a été reconduit cette année. (Action 1.2.10)

Dans le cadre du programme LIFE, la cellule SIG a également localisé sur le territoire du Parc national de la Vanoise des zones où le gypaète barbu peut trouver des ressources alimentaires. (Action 1.2.7.2)

#### Implications locales et programmes nationaux et européens

La cellule SIG est également impliquée dans les divers programmes nationaux et européens :

Programme national Tétràs – Lyre : Modélisation de l'habitat du Tétràs-Lyre en collaboration avec l'Observatoire des Galliformes de Montagne (O.G.M.) (Action 1.2.8.5)

Programme Interreg IIIa : Modélisation de l'habitat du Bouquetin des Alpes en collaboration avec le Parc national du Grand Paradis (Italie) et l'Institut de Recherche sur les Grands Mammifères (I.R.G.M. à Toulouse) (Action 1.2.6.4)

Programme Interreg IIIb HABILALP où la cellule SIG est sollicitée pour des avis techniques. (Action 1.1.1.1)



Participation au réseau SIGOGNE ( Groupe de discussion départemental des services de l'Etat sur la thématique SIG)

### Outil SIG dans les secteurs

Les 6 secteurs disposent d'une adresse de courrier électronique et d'une connexion à Internet, comme mentionné dans le précédent rapport d'activité. Les districts les plus éloignés des bureaux de secteur se sont vus attribuer également des adresses de courrier électronique et du matériel permettant de se connecter à l'intranet et à Internet. L'ensemble de ces connexions à distance représente aujourd'hui une dizaine de sites.

Grâce à ces matériels, les personnels de terrain peuvent maintenant consulter les données stockées au siège de l'établissement par le biais de modules de consultation développés à leur intention. Ils peuvent questionner les bases de données et obtenir des cartes et des tableaux leur permettant d'optimiser leur tournée de terrain ou de répondre plus facilement à des questions locales. Les données consultables actuellement sont : la flore et les galliformes.

Après une première version imparfaite, le système a été amélioré dans le sens indiqué par les agents de terrain.

#### **8.2.3.1 Poursuite de l'élaboration des bases de données**

Les bases de données ont encore beaucoup évolué cette année.

La structuration de données (Tableau de bord) proposée par l'ATEN a été adaptée, dans les limites du possible, au contexte du Parc national de la Vanoise. Cette structuration de données est basée sur un noyau central, commun à l'ensemble des Parcs nationaux, sur lequel on « greffe » les données spécifiques à chaque Parc. Il s'agit en fait de s'approprier ce modèle de donnée pour le replacer dans le contexte de l'établissement tout en gardant une base commune permettant des échanges entre Parcs nationaux. Ce noyau central, détenu également par l'ATEN, va permettre de centraliser des informations communes décrivant l'ensemble des Parcs.

Au niveau des bases de données « protocoles » c'est dire à dire mis en place par l'établissement sur ces problématiques propres, on notera la finalisation d'une base de données permettant de stocker et de manipuler de façon simple les résultats des observations de galliformes.

On notera également l'engagement d'une réflexion sur la mise en place d'une base de données vertébrés.

Refonte de la base de données métadonnées qui gère le catalogue et l'historique des données géographiques de l'établissement.

Refonte de la structure de stockage des données géographiques en vue de leur ouverture à l'ensemble des personnels

#### **8.2.4 - Réaliser une évaluation du programme d'aménagement**



#### 8.2.4.1 Définition du dispositif de suivi et d'évaluation

Un travail a été engagé pendant l'été 2003 avec le bureau d'études EDATER, pour mettre au point la méthode de réalisation du « suivi-évaluation » du Programme d'aménagement. EDATER a élaboré une proposition, en relation avec le Parc, qu'il a rendue en fin d'année.

### 8.3 – MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

#### 8.3.1- Entretien et valoriser le patrimoine bâti du Parc

En 2003 une convention d'assistance-conseil permanente a été signée avec Gérard Palloix, architecte, en vue d'améliorer la mise en œuvre des opérations de construction et de requalification de ses bâtiments. Cela répondait à une proposition émise par le Conseil d'Administration à la fin de l'année 2002.

Cette coopération s'avère tout à fait opérationnelle et fructueuse.

Cependant la vacance du poste de chargé de mission technique pendant 8 mois a perturbé le déroulement du programme.

##### 8.3.1.1 Logements des agents de terrain

<b>Maison des gardes du Reclus (secteur de Termignon)</b>	<b>2 361.12 €</b>
Mise en place de sanitaires (bureau du secteur)	
Sablage portail, couvertines et piliers	
Mise en place d'un escalier escamotable pour accès grenier	
<b>Maison des gardes du Vivier amont (secteur de Termignon)</b>	<b>7 364.15 €</b>
Réfection cuisine et sanitaires	
Mise aux normes électriques	
<b>Maison des gardes du Vivier aval (secteur de Termignon)</b>	<b>1 560.11 €</b>
Retenu du talus, sécurisation des berges	
Etude RTM pour la protection de la maison contre les crues du Doron	
<b>Maison des gardes du Chevril (secteur de Val d'Isère)</b>	<b>825.24 €</b>
Diagnostic thermique	
<b>Maison des gardes de Pralognan</b>	<b>12 052.65 €</b>
Réfection appartement Nord (C. Sagot) : sols, murs, sanitaires, électricité	
Mise aux normes électriques bureau de secteur	
<b>Maison des gardes du Mussillon (secteur de Pralognan)</b>	<b>4 229.04 €</b>
Réfection couloir rez-de-chaussée (appt D. Bonnevie)	
Réfection des communs et du bureau du secteur	



**Maison des gardes de Champagny (secteur de Pralognan)** 636.41 €  
Vérification des installations électriques  
Installation d'un robinet de vidange et machine à laver (appt A. Garnier)

**Maison des gardes de Bonneval** 190.50 €  
Solde marché de maîtrise d'œuvre

**Maison des gardes de Peisey (secteur de Bourg St Maurice)** 13 561.99 €  
Maîtrise d'œuvre  
Mission SPS  
Mission de contrôle technique  
Publicité, reprographie DCE

#### 8.3.1.2 Cabanes de surveillance

**Cabane des Mindières (secteur de Bourg St Maurice)** 72 985.27 €  
Solde maîtrise d'œuvre

La construction de la cabane des Mindières en fin d'été a très fortement mobilisé l'équipe du secteur de Bourg saint Maurice (permanents et saisonniers). En complément du suivi de chantier celui-ci a réalisé une part des travaux (mur de soubassement).

#### 8.3.1.5 Siège du Parc

##### Immeuble de la Direction

Les marchés de travaux ont été notifiés le 1.4.2003 à la suite d'une procédure négociée pour un montant total de :

**128 823.43 €**

Les travaux ont débuté le 3.4.2003. 5 bureaux supplémentaires ont été aménagés sur la terrasse en façade nord du bâtiment.

La réception des travaux initialement prévue au 21 octobre 2003 a eu lieu le 5.01.2004.

#### **8.3.2 DONNER AU PERSONNEL LES MOYENS TECHNIQUES, MATERIELS DE TRAVAILLER**

##### 8.3.2.1 Véhicules

En 2003, 5 véhicules ont été acquis auprès de l'UGAP :

- 1 Renault Kangoo pour le secteur de Pralognan
- 1 Renault Clio pour le secteur de Bourg Saint Maurice
- 1 Citroën Berlingo 4 X 4 pour la Réserve naturelle de Tuéda



- 1 Renault Kangoo pour le siège
- 1 Citroën XSARA berline pour le siège.

Ces véhicules ont remplacé du matériel remis aux domaines.

### **8.3.2.2 Matériels techniques**

En 2003, le Parc a renouvelé son matériel en tenant compte des durées d'amortissement.

Il faut noter toutefois l'achat de 4 micros ordinateurs portables (3 affectations dans les secteurs et un au siège) permettant entre autre de faire des présentations POWER-POINT.

Pour le matériel de bureau, on peut relever l'achat d'un copieur en réseau et l'installation d'un standard automatisé.

En 2003, l'extension du bâtiment du siège a induit l'achat de nouveaux mobiliers de bureau.

Concernant le matériel audiovisuel, on peut noter l'achat d'un rétroprojecteur et d'un appareil photo numérique par secteur.

En terme de sécurité, des trousse de secours, dont le contenu a été validé par le Centre Départemental d'incendie et de secours, ont été attribuées aux agents de terrain et surveillants de refuge.

Compte tenu du bilan d'utilisation des sacs à dos ABS, des dotations complémentaires ont eu lieu en 2003 et désormais chaque agent de terrain est doté de ce matériel.

Le relais radio de l'Aiguille Rouge a été déplacé et remis en service (coût de l'opération : 2 780.70 €).

Le montant global des dépenses engagées pour la réalisation des divers travaux d'entretien sur les bâtiments et refuges a été, en 2003 de 17 304.52 €. Les opérations d'investissement réalisées sur les bâtiments et refuges se sont élevées à 362 198.12 €.

Comme chaque année, le matériel de prise de vue à destination de l'Atelier photo est complété, renouvelé, mis à jour, entretenu ou réparé.

En 2003, le siège et chacun des secteurs ont été dotés d'un appareil photo numérique de type compact, mais de 3,2 méga-pixels tout de même, aux fins de photos de constats, d'actualité immédiate...

Concernant la photothèque les éléments suivants peuvent être apportés :

Le fonds d'images de la photothèque, de près de 50 000 documents (diapositives 35 mm pour l'essentiel) est régulièrement complété et augmenté par l'Atelier photo qui comprend en 2003 treize agents de terrain.

La photothèque a souffert de la canicule de l'été 2003 : vieillissement prématuré et accéléré de nombreuses photographies originales. La décision a été prise de numériser la photothèque et de créer une base de données photographiques consultable par l'intranet (avec possibilité ultérieure d'ouverture



au public par l'internet). Après l'élaboration d'un cahier des charges très détaillé, une consultation a été lancée auprès de prestataires repérés.

Hormis les demandes internes, la photothèque a répondu à 62 demandes externes (chiffre qui ne prend pas en considération les sélections proposées mais non retenues par les clients et n'ayant donc pas fait l'objet de contrats de mise à disposition).

Les revenus résultant de l'exploitation de la photothèque sont de l'ordre de mille euros en 2003 (peut-être plus, mais certains revenus sont noyés dans des droits d'auteur comprenant des textes et des photos et sont difficiles à séparer). A noter que toutes les demandes de photos ne donnent pas lieu à facturation de la part du Parc : certains partenaires de l'établissement se voient, selon le type de d'usage, accorder un tarif préférentiel ou même la gratuité. De même, pour illustrer des articles de presse écrits en collaboration étroite avec le Parc, les photos peuvent être prêtées gracieusement.

Par ailleurs il a été possible de doter plus tôt que prévu chaque secteur d'un matériel de vidéoprojection comprenant : lecteur de DVD, vidéoprojecteur, enceinte acoustique et microphone pour les annonces, le tout emballé dans de solides valises construites sur mesure. Dans le même temps, les cinq films produits par le Parc national depuis 1989 ont été encodés et gravés sur DVD, dont un exemplaire a été remis à chaque secteur.

Dès l'été 2004 le nouveau film du Parc (produit en vidéo numérique) sera présenté au public à l'aide de ce matériel.

Ces nouveaux matériels remplaceront désormais les vieux projecteurs 16 mm et leurs bobines de films.

Maintenance informatique :

La cellule SIG possède la formation et les compétences nécessaires au développement du système d'information de l'établissement. Pour l'administration du réseau informatique, un appui technique a été demandé à une société de service qui assure la maintenance du réseau informatique et la connexion avec les secteurs.

### **8.3.3. DISPOSER DES MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES A LA REALISATION DES ACTIONS.**

Le budget primitif 2003 s'est équilibré en recettes et dépenses à hauteur de 5 134 380 € (pour 5 130 065 € en 2002). Il est détaillé dans les documents joints en annexe.

En décision modificative n° 1, la somme de 3 494 516.46 € a été rajoutée en recettes et dépenses.

En fin d'année, une décision modificative n° 2 a ajusté les crédits pour un montant de 144 750 € pour la section de fonctionnement et de 157 411€ pour la section d'investissement.

#### **8.3.3.1 RECETTES**

Par grande masse reçues on peut indiquer les sources de crédits en 2003.

↳ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement



- Affectés aux crédits de personnel : 2 921 500 €
  - De fonctionnement courant : 392 800 €
  - Du contrat de plan : 295 390 €
  - De la Charte Parc-Département : 87 658 €
  - D'investissement : 689 735.25 €

- ↳ Ressources propres : 461 967.45 €
- ↳ Remboursement du CNASEA : 48 306.87 €
- ↳ Subventions de la Région : 72 769 €
- ↳ Subventions DIREN : 96 962.81 €

### 8.3.3.2 LES DEPENSES

L'indication des dépenses correspond aux prévisions budgétaires par grandes masses comptables :

- Personnel : 2 780 833 €
- Dépenses du Contrat de plan : 279 750.15 €
- Dépenses au titre de la Charte Parc-Département : 118 331.96 €
- Fonctionnement hors personnel : 994 095.97 €
- Investissement : 908 418.06 €

Soit un total de : 5 081 429.14 €

En 2003, le Parc a disposé des même moyens budgétaires de fonctionnement, malgré une annonce de gel de début d'année.

En investissement, une diminution de 150 000 € a porté sur les crédits de bâtiment, compte tenu des retards constatés sur la mise en œuvre des opérations.



# ANNEXES

- 1 - Organigramme des services
- 2 - Carte des secteurs
- 3 - Tableau des effectifs budgétaires
- 4 - Récapitulatif du budget primitif 2003
- 5 - Budget : récapitulation par compte des dépenses et des recettes
- 6 - Répartition de l'activité des secteurs
- 7 - Avis du Parc sur les procédures d'aménagement (action 2.1.3.2)
- 8 - Liste des manifestations locales (action 5.1.2.1)
- 9 - Liste des interventions scolaires en 2003 (action 5.2.2.1)
- 10 - Liste des interventions scolaires en 2003 pour les futurs professionnels de la montagne (action 5.2.2.2)
- 11 - Liste des interventions scolaires pour les classes provenant de l'extérieur de la zone périphérique (action 5.2.2.3)
- 12 - Liste des interventions scolaires déléguées à un accompagnateur en montagne 2003 (actions 5.2.2.2 et 5.2.2.3)
- 13 - Subvention de la Région Rhône-alpes 2003 (action 6.1.1.3)
- 16 - Tableau Charte 2002-2004 (action 6.1.1.4)
- 17 - Ordres du jour